



N° 85-211-XIF au catalogue

Services correctionnels pour adultes au Canada 2001-2002

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Centre canadien de la statistique juridique, numéro sans frais 1 800 387-2231, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-9023).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements sur les commandes et les abonnements

Le produit n° 85-211-XIF au catalogue est publié annuellement sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada et est offert au prix de 30 \$ CAN. Les utilisateurs peuvent obtenir des exemplaires à www.statcan.ca, sous la rubrique Produits et services.

Ce produit est aussi disponible en version imprimée par l'entremise du service d'Impression sur demande, au prix de 63 \$ CAN. Les frais de livraison supplémentaires suivants s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada :

	Exemplaire
États-Unis	6 \$ CAN
Autres pays	10 \$ CAN

Les prix ne comprennent pas les taxes de ventes.

La version imprimée peut être commandée par

- Téléphone (Canada et États-Unis) **1 800 267-6677**
- Télécopieur (Canada et États-Unis) **1 877 287-4369**
- Courriel **order@statcan.ca**
- Poste
Statistique Canada
Division de la diffusion
Gestion de la circulation
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
- En personne au bureau régional de Statistique Canada le plus près de votre localité.

Lorsque vous signalez un changement d'adresse, veuillez nous fournir l'ancienne et la nouvelle adresse.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.



Statistique Canada
Centre canadien de la statistique juridique

Services correctionnels pour adultes au Canada 2001-2002

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2003

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Décembre 2003

N° 85-211-XIF au catalogue

ISSN 1480-851X

Périodicité : annuelle

Ottawa

This publication is available in English upon request (Catalogue no. 85-211-XIE).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- ^P provisoire
- ^r réctifié
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

Préface

La production de données statistiques juridiques à l'échelle nationale est le résultat d'une collaboration entre l'administration fédérale, les provinces et les territoires. Le présent rapport est le fruit de la collaboration entre les représentants des organismes gouvernementaux responsables des services correctionnels pour adultes de l'ensemble du Canada.

Nous tenons à remercier les nombreuses personnes qui ont participé à l'élaboration du présent document en nous fournissant de l'information ainsi que celles qui continuent d'aider et de conseiller le personnel du Programme des services correctionnels.

Demande de renseignements

Tous commentaires ou demandes de renseignements concernant cette publication doivent être adressés au :

Centre canadien de la statistique juridique
Information et services à la clientèle
Statistique Canada
19^e étage, Immeuble R.H. Coats
Parc Tunney
Ottawa, Ontario
K1A 0T6

Téléphone : (613) 951-9023
Sans frais : 1 800 387-2231
Télécopieur : (613) 951-6615

Table des matières

	Page
Introduction	7
Profil national	
Tableau sommaire 1. Nombre moyen de cas de contrevenants et nombre total d'admissions aux services correctionnels provinciaux, territoriaux et fédéraux, 1997-1998 à 2001-2002	11
Tableau sommaire 2. Nombre d'admissions à la détention provinciale, territoriale et fédérale, selon certaines caractéristiques, 2001-2002	12
Tableau sommaire 3. Nombre d'inscription à la surveillance communautaire provinciale, territoriale et fédérale, 2001-2002	12
Tableau sommaire 4. Compte moyen de contrevenants en détention provinciale, territoriale et fédérale, 2001-2002	13
Tableau sommaire 5. Compte moyen de contrevenants dans la communauté, 2001-2002	13
Tableau sommaire 6. Dépenses d'exploitation des services correctionnels provinciaux, territoriaux et fédéraux pour adultes, 1997-1998 à 2001-2002	14
Tableau sommaire 7. Personnel dans les secteurs de compétence provinciaux, territoriaux et fédéraux, 1997-1998 à 2001-2002	14
Tableaux provinciaux et territoriaux	
Tableau 1. Établissements de détention provinciaux et territoriaux en activité à la fin de l'année, selon le niveau de sécurité et la capacité, 1999-2000 à 2001-2002	15
Tableau 2. Personnel, selon certaines catégories, 2001-2002	16
Tableau 3. Total des dépenses d'exploitation, selon l'organisme gouvernemental provincial et territorial responsable des services correctionnels pour adultes et selon la fonction principale, 1999-2000 à 2001-2002	17
Tableau 4. Coût quotidien moyen par détenu dans les établissements provinciaux et territoriaux, 1999-2000 à 2001-2002	18
Tableau 5. Compte quotidien moyen de contrevenants dans les établissements provinciaux et territoriaux, compte inscrit au registre et compte réel, selon le statut du détenu, 1999-2000 à 2001-2002	19
Tableau 6. Nombre total des admissions dans les établissements provinciaux et territoriaux, selon le statut du détenu, 1999-2000 à 2001-2002	20
Tableau 7. Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux et territoriaux, selon l'infraction la plus grave, 1999-2000 à 2001-2002	21
Tableau 8. Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux et territoriaux, selon la durée totale de la peine, 1999-2000 à 2001-2002	23

Table des matières – suite

	Page
Tableaux provinciaux et territoriaux – suite	
Tableau 9. Âge des détenus à l'admission dans un établissement provincial ou territorial, selon le statut à l'admission, 2001-2002	25
Tableau 10. Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux et territoriaux, selon certaines perspectives et caractéristiques du détenu, 1999-2000 à 2001-2002	26
Tableau 11. Libérations de personnes condamnées ou prévenues des établissements provinciaux et territoriaux, selon la durée du séjour, 1999-2000 à 2001-2002	27
Tableau 12. Détenus en liberté illégale des établissements provinciaux et territoriaux, 1999-2000 à 2001-2002	28
Tableau 13. Compte moyen de contrevenants, surveillance communautaire, 1999-2000 à 2001-2002	29
Tableau 14. Nombre d'inscriptions à la surveillance communautaire, 1999-2000 à 2001-2002	30
Tableau 15. Durée de l'ordonnance de probation, 1999-2000 à 2001-2002	31
Tableau 16. Nombre d'admissions à la probation, selon l'infraction la plus grave, 1999-2000 à 2001-2002	33
Tableau 17. Âge des contrevenants à l'admission à la probation, 1999-2000 à 2001-2002	34
Tableau 18. Nombre d'admissions à la probation, selon certaines perspectives et caractéristiques du contrevenant, 1999-2000 à 2001-2002	35
Tableau 19. Décès des contrevenants provinciaux et territoriaux, selon la cause du décès, 1999-2000 à 2001-2002	36
Tableau 20. Statistiques des commissions provinciales des libérations conditionnelles, 1999-2000 à 2001-2002	37
Tableaux fédéraux	
Tableau 21. Établissements de détention fédéraux en activité à la fin de l'année, selon le niveau de sécurité et selon la capacité, 2001-2002	38
Tableau 22. Total des dépenses fédérales, 1999-2000 à 2001-2002	38
Tableau 23. Total des dépenses d'exploitation fédérales, selon le secteur de service principal (en dollars courants), 1999-2000 à 2001-2002	39
Tableau 24. Données sur le personnel du Service correctionnel Canada, par secteurs de services principaux, 2001-2002	39
Tableau 25. Coût quotidien moyen par détenu fédéral, 1999-2000 à 2001-2002	39
Tableau 26. Équivalents temps plein utilisés par la Commission nationale des libérations conditionnelles, 2001-2002	40
Tableau 27. Nombre moyen de détenus dans les établissements fédéraux, 1999-2000 à 2001-2002	40
Tableau 28. Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux, selon le genre d'admission, 1999-2000 à 2001-2002	41
Tableau 29. Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon la durée totale de la peine à l'admission, 1999-2000 à 2001-2002	41

Table des matières – fin

	Page
Tableaux fédéraux – fin	
Tableau 30. Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon certaines catégories d'infractions, 1999-2000 à 2001-2002	42
Tableau 31. Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon certaines perspectives et caractéristiques du contrevenant, 1999-2000 à 2001-2002	43
Tableau 32. Âge des contrevenants admis à un établissement fédéral en vertu d'un mandat d'incarcération, 1999-2000 à 2001-2002	44
Tableau 33. Décès de détenus fédéraux, 1999-2000 à 2001-2002	45
Tableau 34. Évadés des établissements fédéraux, 1999-2000 à 2001-2002	45
Tableau 35. Libérations de détenus des établissements fédéraux, selon le genre de libération, 1999-2000 à 2001-2002	46
Tableau 36. Permissions de sortir avec surveillance et sans surveillance reçues du Service correctionnel Canada, 1999-2000 à 2001-2002	46
Tableau 37. Compte moyen mensuel – Population fédérale et provinciale ou territoriale sous surveillance de la Commission nationale des libérations conditionnelles, selon la région, 1999-2000 à 2001-2002	47
Tableau 38. Taux d'octroi, selon le type de libération par la Commission nationale des libérations conditionnelles, 1999-2000 à 2001-2002	48
Tableau 39. Résultat fédéral des contrevenants libérés par la Commission nationale des libérations conditionnelles, selon le type de libération, 1999-2000 à 2001-2002	49
Tableau 40. Résultat provincial et territorial des contrevenants libérés par la Commission nationale des libérations conditionnelles, selon le type de libération, 1999-2000 à 2001-2002	50
Tableau 41. Assignations à la résidence rendue par la Commission nationale des libérations conditionnelles après la libération d'office, 1999-2000 à 2001-2002	50
Tableau 42. Assignations à la résidence rendue par la Commission nationale des libérations conditionnelles dans les cas de libération conditionnelle totale, 1999-2000 à 2001-2002	50
Annexes	
Annexe A. Estimations de la population selon le sexe, au 1 ^{er} juillet, 1999 à 2001	51
Annexe B. Répartition de la population adulte, selon l'âge et le sexe, au 1 ^{er} juillet 2001	52
Annexe C. Établissements de détention provinciaux et territoriaux en activité à la fin de l'année, selon la province ou le territoire, 2001-2002	53
Annexe D. Établissements de détention fédéraux en activité à la fin de l'année, selon la province, 2001-2002	54
Méthodologie	55
Glossaire	55

Introduction

Le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) a été constitué en juin 1981 à titre de projet fédéral, provincial et territorial voué à la production de statistiques et de données nationales sur le système judiciaire canadien. Le programme des services correctionnels du CCSJ recueille et diffuse des renseignements décrivant le fonctionnement et la prestation des services correctionnels pour adultes et adolescents au Canada.

Les données présentées dans les tableaux qui suivent ont trait aux services qu'offrent les organismes gouvernementaux responsables des services correctionnels pour adultes dans chacun des secteurs de compétence provinciaux et territoriaux, de même qu'au niveau fédéral.¹ Les données dans ce rapport examine le nombre de contrevenants, les caractéristiques de ceux-ci ainsi que les ressources engagées tant pour les services de détention que pour les services de surveillance communautaire.

Il importe de signaler que ces données ne visent que les services correctionnels pour adultes et qu'il inclut toutes les personnes âgées de 18 ans et plus. Au Canada, la plupart des personnes qui commettent une infraction avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans relèvent du système de justice pour la jeunesse et sont assujettis aux dispositions de la *Loi sur les jeunes contrevenants*² (dans des cas exceptionnels, une personne âgée de moins de 18 ans peut être jugée et condamnée comme adulte). Les enfants de moins de 12 ans ne font pas l'objet de poursuites pénales au Canada. Ce rapport ne comprend pas de données sur les services correctionnels relativement aux enfants et aux adolescents.

Mandats des services correctionnels

Les services correctionnels au Canada chapeautent les six grands secteurs de responsabilités suivants : (1) la détention provisoire; (2) les peines de détention; (3) les condamnations avec sursis; (4) la probation; (5) la libération sous condition; (6) les commissions de libérations conditionnelles.

(1) Personnes prévenues

Les services correctionnels provinciaux et territoriaux s'occupent des personnes accusées d'une infraction et renvoyées sous garde (personnes prévenues) par le tribunal en attendant sa prochaine comparution. Ces personnes n'ont pas été condamnées à une peine, mais elles peuvent être détenues pour bon nombre de raisons (par exemple : lorsqu'il y a un risque qu'elles ne se présentent pas au tribunal à la date fixée, lorsqu'elles présentent un danger pour elles-mêmes ou pour d'autres, lorsqu'il y a un risque de récidive). Dans des circonstances normales, il incombe à la Couronne de faire valoir les motifs justifiant le renvoi sous garde de l'accusé. Si ces motifs ne peuvent être établis, la personne prévenue obtient sa mise en liberté provisoire par voie judiciaire en attendant sa prochaine comparution devant le tribunal. Toutefois, si l'accusé commet un acte criminel pendant qu'il est en *liberté provisoire par voie judiciaire* relativement à un autre acte criminel, il a la charge de faire valoir les motifs justifiant sa mise en liberté.

Pour déterminer la peine à infliger, le juge peut tenir compte de la période qu'un accusé a passée sous garde. Il n'est donc pas rare qu'un contrevenant reçoive une sentence «peine purgée». Cela se produit le plus souvent lorsque l'accusé est demeuré sous garde pendant une période plus longue ou pour la même durée que la peine qui serait normalement imposée par le juge. Aux fins des registres, les commis aux dossiers dans les établissements inscrivent une durée d'une journée pour de telles peines ou «libéré à la cour». Pour cette raison, le présent rapport renferme des distributions des peines moins longues qu'elles ne le sont en réalité.

(2) Peines de détention

Les organismes de services correctionnels sont responsables de l'administration des décisions rendues par le tribunal (à l'exception des amendes). Lorsqu'un accusé a été déclaré coupable, la décision effective est à la discrétion du juge qui préside le tribunal. Le *Code criminel* prévoit des peines maximales pour la plupart des infractions et aussi des peines minimales pour certaines infractions. Au Canada, la peine maximale est rarement infligée. En général, le juge considérera les recommandations du Procureur de la couronne et de l'avocat de la défense pour rendre une décision. Dans certains cas, il peut demander un *rapport présentenciel* (RPS). Le RPS est préparé par un agent de probation et vise à informer le juge au sujet du mode de vie de l'accusé, de sa situation vis-à-vis de l'emploi ainsi qu'à d'autres circonstances. Lors de la détermination de la peine, le juge tient compte de divers facteurs concernant l'infraction, du tort causé à la victime et de certaines caractéristiques de l'accusé. Au Canada, le recours à l'incarcération se limite habituellement aux contrevenants qui ont commis des infractions très graves et aux récidivistes. Il y a toutefois des exceptions à la règle. À l'Île-du-Prince-Édouard la plupart des conducteurs reconnus coupables de conduite avec facultés affaiblies purgent une peine d'emprisonnement.

Il arrive assez souvent qu'un contrevenant soit condamné pour plusieurs infractions lors d'une seule décision de la cour. Le juge peut alors demander que les peines soient purgées de façon consécutive ou concurrente (une après l'autre). Cette pratique fait que l'on attache de l'importance à la «peine totale» (c'est-à-dire la somme de toutes les peines consécutives infligées).

Le *Code criminel* stipule que toutes les personnes condamnées à une peine totale de deux ans ou plus doivent être emprisonnées dans un pénitencier fédéral. Au Canada, tous les pénitenciers relèvent du Service correctionnel Canada (SCC). Tous les contrevenants sous responsabilité fédérale sont d'abord admis dans un établissement provincial ou territorial afin de leur permettre d'exercer leur droit d'appel de la condamnation ou de la sentence. Un avis d'appel doit normalement être déposé dans un délai de 30 jours suite à l'imposition de la sentence. Les contrevenants fédéraux

¹ Pour l'analyse de ces données, s'il vous plaît vous référer au Juristat « Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2001-2002 » (n° 85-002-XIF au catalogue, vol. 23, n° 11).

² À partir du mois d'avril 2003, la *Loi sur les jeunes contrevenants* a été remplacé par la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*.

peuvent déposer dans un délai de 15 jours, un avis d'appel avant d'être transférés à un pénitencier fédéral. Les contrevenants sous responsabilité fédérale qui renoncent à leur droit d'appel seront ensuite transférés dans un pénitencier fédéral pour purger leur peine.

Les contrevenants qui sont condamnés à une peine totale d'emprisonnement de moins de deux ans relèvent exclusivement des services correctionnels provinciaux ou territoriaux. De plus, les contrevenants qui ont omis de payer une amende imposée en vertu d'une loi fédérale ou provinciale sont passibles d'une peine d'emprisonnement d'une durée prévue par la loi en question. Les détenus emprisonnés uniquement pour défaut de paiement d'une amende peuvent réduire la durée de leur peine en acquittant par la suite une partie de l'amende.

Les peines discontinues peuvent être assorties d'ordonnances de probation et sont normalement purgées durant les fins de semaines ou les autres jours spécifiés. De tels privilèges sont normalement accordés uniquement pour leur permettre de conserver leur emploi ou d'assumer leurs responsabilités familiales.

(3) Condamnation avec sursis

Introduit en septembre 1996 comme une nouvelle décision avec la proclamation du loi C-41, la condamnation avec sursis permet à un contrevenant condamné à une peine d'emprisonnement de purger sa peine sous surveillance au sein de la collectivité. Les condamnations avec sursis peuvent être imposées selon le bon vouloir du juge qui préside l'audience, sous réserve de certaines restrictions. Tout d'abord, il ne doit pas s'agir d'une infraction pour laquelle une peine minimale d'emprisonnement est prévue. En deuxième lieu, la peine minimale qui aurait été normalement infligée doit être de moins de deux ans. En dernier lieu, le tribunal doit être convaincu que l'imposition d'une condamnation avec sursis ne mettra pas en danger la sécurité du public. L'objectif est de fournir aux personnes qui commettent des infractions de moindre gravité des solutions de rechange efficaces, moins onéreuses et axées sur la communauté et de permettre que le peu de ressources disponibles servent à l'incarcération et au traitement des auteurs de crimes plus graves.

Tout comme dans le cas d'une ordonnance de probation, l'ordonnance de condamnation avec sursis renferme des conditions obligatoires. Parmi celles-ci, signalons l'obligation de rester dans le ressort du tribunal et de se présenter à un agent de surveillance selon les modalités précisées. D'autres conditions peuvent exiger que le contrevenant s'abstienne de consommer de l'alcool ou qu'il exécute des travaux communautaires. En cas de manquement aux conditions imposées, le contrevenant peut être forcé de comparaître de nouveau devant le tribunal, et le juge pourra mettre fin à la condamnation avec sursis ou condamner le contrevenant à un établissement de détention pour purger la peine originale d'emprisonnement en entier ou en partie.

(4) Probation

Le tribunal peut émettre une ordonnance de probation à l'endroit d'un condamné à titre de seule peine ou en conjonction avec une autre, une peine de détention par exemple.

D'habitude, la probation est une condamnation avec sursis qui peut ou non faire l'objet d'une surveillance par un agent de probation. Une ordonnance de probation non assortie d'une condition de surveillance n'est pas normalement portée à l'attention des autorités correctionnelles. Dans le présent rapport, le terme «probation» signifie uniquement la probation sous surveillance. Les ordonnances de probation sont souvent assorties de la condition de dédommager la victime et d'une ordonnance de services communautaires (OSC). Si le contrevenant ne se conforme pas aux conditions d'une ordonnance de probation, il peut faire l'objet d'autres sanctions.

Tout comme dans le cas de la cueillette des données sur la détention, il existe deux indices pour décrire le recours aux services de probation. Le premier, les admissions (on y réfère aussi comme étant des inscriptions) à la probation, correspond au nombre de personnes soumises à une ordonnance de probation. Le deuxième est le compte des probationnaires effectué habituellement tous les mois et exprimé en «compte à la fin du mois». Comme pour les comptes des détenus dans les établissements, ces comptes à la fin du mois servent à des fins opérationnelles et administratives. Puisque les comptes des probationnaires ne sont normalement pas associés à d'autres renseignements sur les contrevenants, le lecteur doit se garder d'extrapoler les caractéristiques de la population à partir des données sur les admissions.

(5) Libération sous condition

La planification de la mise en liberté et de la réinsertion sociale progressive des détenus grâce à des mécanismes de «mise en liberté sous condition» est un aspect important du programme correctionnel. Le recours à ces divers mécanismes permet d'assurer la protection de la société au moyen d'un régime de surveillance des contrevenants dans la collectivité par les autorités correctionnelles.

En novembre 1992, la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (projet de loi C-36) est entrée en vigueur, remplaçant ainsi la *Loi sur la libération conditionnelle* et la *Loi sur les pénitenciers*. Le pouvoir d'accorder la libération conditionnelle, auparavant prévu par la *Loi sur la libération conditionnelle*, est maintenant énoncé dans la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et dans la législation provinciale/territoriale respective.

La surveillance des personnes libérées sous condition est gérée par les systèmes correctionnels fédéraux et provinciaux/territoriaux. La libération sous condition est exercée par les autorités correctionnelles dans les systèmes provinciaux et territoriaux. Au niveau fédéral, la responsabilité concernant les permissions de sortir est partagée entre la Commission nationale des libérations conditionnelles et le Service correctionnel du Canada.

Voici les mécanismes de mise en liberté sous condition au Canada :

- **La permission de sortir** autorise les contrevenants à quitter l'établissement pour prendre part à certains besoins. Les contrevenants peuvent obtenir une permission de sortir *avec surveillance* ou *sans surveillance* de façon régulière pour rendre visite à leur famille, obtenir des soins médicaux, participer à des programmes de réadaptation, rencontrer d'autres personnes, ou pour des raisons humanitaires. Le projet de loi C-36 définit les raisons pour lesquelles une permission de sortir peut être accordée aux contrevenants fédéraux.

- La **semi-liberté** est accordée à la discrétion des responsables des libérations conditionnelles. Elle offre aux contrevenants la possibilité de participer à des activités communautaires courantes. Normalement, les contrevenants habitent dans un établissement correctionnel ou un établissement résidentiel communautaire et sont libérés dans la collectivité pour une période spécifiée durant la journée. La semi-liberté est aussi accordée aux contrevenants afin de les préparer à la libération conditionnelle totale et à la libération d'office.
- La **libération conditionnelle totale** est une forme de mise en liberté sous condition accordée à la discrétion des responsables des libérations conditionnelles. Elle permet aux contrevenants de purger une partie de leur peine dans la collectivité. Dans tous les cas, les contrevenants sont placés sous la surveillance d'un agent de libération conditionnelle et doivent respecter certaines conditions visant à réduire les risques de récidive et à faciliter leur réinsertion sociale.
- La **libération d'office** permet à la plupart des contrevenants condamnés sous responsabilité fédérale et n'ayant pas obtenu de libération conditionnelle de purger le dernier tiers de leur sentence sous surveillance dans la collectivité selon les mêmes conditions de libération que celles imposées aux contrevenants à qui on a accordé une libération conditionnelle totale.

(6) Commissions de libération conditionnelle

La dernière responsabilité des services correctionnels pour adultes vise l'administration des commissions de libération conditionnelle. Le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique administrent leurs propres commissions des libérations conditionnelles dont relèvent les contrevenants détenus dans leurs établissements provinciaux. La Commission nationale des libérations conditionnelles s'occupe de toutes les personnes condamnées à purger une peine dans un pénitencier (c'est-à-dire une peine de deux ans ou plus) et des personnes détenues dans les établissements de détention provinciales et territoriales où il n'y a pas de commission provinciale/territoriale.

Les commissions des libérations conditionnelles sont des tribunaux administratifs investis de pouvoirs en matière d'octroi, de refus, de cessation ou de révocation de la liberté conditionnelle à l'égard de détenus sous leur responsabilité. La Commission nationale des libérations conditionnelles a également le pouvoir de faire cesser ou de révoquer la « liberté d'office », de détenir certains contrevenants et d'accorder des permissions de sortir avec surveillance et sans surveillance à certains contrevenants détenus dans les pénitenciers.

Mesures de l'activité des services correctionnels : Admissions et comptes moyens

Normalement, deux indicateurs différents ont été utilisés pour décrire l'utilisation des services correctionnels : i) le nombre annuel d'« admissions » à des établissements correctionnels ou des programmes de surveillance communautaire (que l'on nomme également « inscription » dans le cadre des programmes communautaires), et ii) le « compte moyen » des détenus incarcérés ou purgeant une peine dans la collectivité à un moment donné.

Les données sur les admissions sont recueillies lorsque le contrevenant entre à l'établissement, et portent habituellement sur les éléments suivants :

- la durée totale de la peine;
- l'âge du contrevenant;
- le sexe du contrevenant;
- l'origine ethnique (Autochtone/non-Autochtone); et
- l'infraction pour laquelle le contrevenant a été condamné (il peut y en avoir plusieurs).

Même si les données sur les admissions décrivent et mesurent les changements survenus dans le volume des causes des organismes correctionnels au cours d'une période donnée, elles n'indiquent pas le nombre de personnes qui utilisent les services correctionnels. Même s'il est important de contrôler la charge de travail associée à chaque particulier, il importe tout autant d'être en mesure de compter le nombre total des contrevenants responsables de la charge de travail des admissions.

Le « dénombrement des détenus » est une autre mesure utilisée par les services correctionnels pour décrire le nombre de détenus incarcérés ou purgeant une peine au sein de la communauté à un moment précis. Les dénombrements constituent un indicateur opérationnel important pour les gestionnaires d'établissements correctionnels et ils servent d'indicateurs officiels de l'utilisation de la capacité d'accueil des établissements. Les agents des services correctionnels s'adonnent au dénombrement quotidien des détenus dans leur établissement, au moins à tous les changements de poste, et au dénombrement mensuel des contrevenants sous surveillance communautaire. Par conséquent, une personne condamnée à vingt-cinq années d'emprisonnement pour avoir commis un meurtre en 1990 aurait été comptée dans les données carcérales de 1997-1998 puisqu'elle serait toujours sous garde le jour ou le mois où a eu lieu le dénombrement. Toutefois, cette même personne ne ferait pas partie des données des admissions pour l'exercice 1997-1998, son admission en prison ayant eu lieu plusieurs années auparavant.

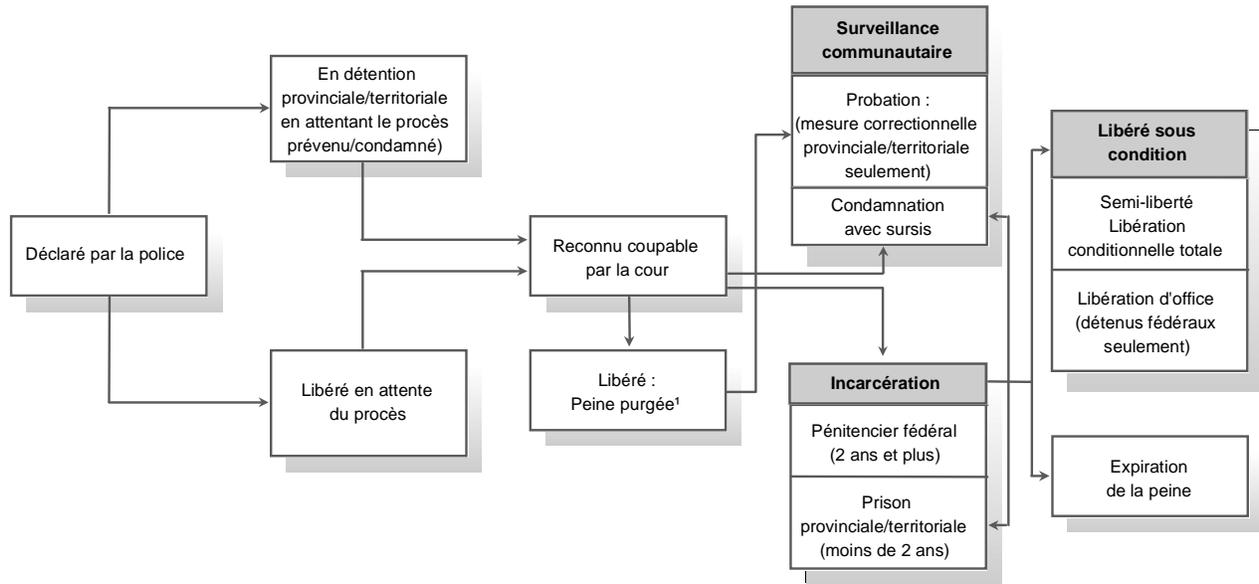
De façon générale, les systèmes correctionnels provinciaux et territoriaux ne peuvent pas fournir de détails des « caractéristiques des détenus » sur leurs populations quotidiennes moyennes en raison du roulement élevé des détenus sous responsabilité provinciale/territoriale. Toutefois, de nombreux détails sont obtenus sur les contrevenants au moment de l'admission. Le lecteur doit se garder d'extrapoler les caractéristiques de la population à partir des données sur les admissions. Dans les systèmes correctionnels, la population quotidienne varie selon la durée des peines associées aux admissions. Les contrevenants ayant reçu des peines plus longues sont surreprésentés dans la population, alors que ceux ayant reçu des peines plus courtes sont sous représentés.

Un aperçu des événements du système correctionnel pour adultes

La figure 1 fournit au lecteur un aperçu visuel des activités principales du système correctionnel pour les adultes au niveau provincial/territorial et fédéral.

Figure 1

Un aperçu des événements du système correctionnel pour adultes



¹ Un individu pour qui la durée de la peine imposée est plus ou moins la même que la durée du temps déjà détenu (p. ex. en attente du procès) est généralement libéré en raison d'avoir déjà purgé sa peine.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Profil national

Tableau sommaire 1

Nombre moyen de cas de contrevenants et nombre total d'admissions aux services correctionnels provinciaux, territoriaux et fédéraux, 1997-1998 à 2001-2002

Type de peine	Année	Compte moyen ¹			Admissions		
		Provincial/ territorial ²	Fédéral	Total	Provincial/ Fédéral ^{3,4}	Fédéral ⁵	Total
Détenion	1997-1998	18 955	13 759	32 714	217 174	7 342 ^r	224 516 ^r
	1998-1999	19 220	13 170	32 390	210 591	7 855 ^r	218 446 ^r
	1999-2000	18 634	12 974	31 608	219 840 ^r	7 906 ^r	227 746 ^r
	2000-2001	18 815	12 732	31 547	227 279	7 889 ^r	235 168 ^r
	2001-2002	19 262	12 811	32 073	240 330	7 611	247 941
Communauté ^{6,7}	1997-1998	115 780	7 481 ^r	123 261 ^r	100 581	8 248 ^r	108 829 ^r
	1998-1999	111 642	7 787 ^r	119 429 ^r	97 224	8 141 ^r	105 365 ^r
	1999-2000	113 745	8 100 ^r	121 845 ^r	91 936	8 067 ^r	100 003 ^r
	2000-2001	111 885	8 035 ^r	119 920 ^r	101 768	7 723	109 491
	2001-2002	115 243	7 627	122 870	105 739	7 669	113 408
Total	1997-1998	134 735	21 240^r	155 975^r	317 755	15 590^r	333 345^r
	1998-1999	130 862	20 957^r	151 819^r	307 815	15 996^r	323 811^r
	1999-2000	132 378	21 074^r	153 452^r	311 776^r	15 973^r	327 749^r
	2000-2001	130 700	20 767^r	151 467^r	329 047	15 612^r	344 659^r
	2001-2002	134 505	20 438	154 943	346 069	15 280	361 349

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Compte moyen - Désigne le compte moyen réel et exclut donc les détenus temporairement absents au moment du compte.

² Sont exclus du compte moyen. - Les données de « Non-détention » des Territoires du Nord-Ouest ne sont pas disponibles, pour toutes les années. - Les données pour les « Peines d'emprisonnement avec sursis » ne sont pas disponibles pour toutes les années, au Nouveau-Brunswick, à partir de 1998-1999; la Nouvelle-Écosse, toutes les années à l'exception de 2001-2002; l'Île-du-Prince-Édouard en 1998-1999 et 1999-2000 seulement; et, au Nunavut, les données sont disponibles qu'en 2001-2002.

³ Ces admissions comprennent le nombre total d'admissions au niveau provincial et territorial ainsi que celles de contrevenants fédéraux détenus au sein du système provincial ou territorial pendant une période d'appel avant leur transfert à un pénitencier fédéral.

⁴ Les données de « Détenion » du Nunavut sont disponibles à partir de 2000-2001 seulement. - Les données de « Non-détention » pour les Territoires du Nord-Ouest ne sont pas disponibles, pour toutes les années à l'exception de 1997-1998; et, au Nunavut, les données sont disponibles qu'en 2001-2002. - En 1999-2000, les données de « Probation » du Manitoba ne sont pas disponibles.

⁵ Liste des admissions dans les établissements fédéraux : mandat de dépôt; révocation de la libération conditionnelle; fin de la mise en liberté; interruption; transferts de pays étrangers et autres types d'admission.

⁶ Les données provinciales et territoriales sur les services communautaires incluent la probation, les peines d'emprisonnement avec sursis, et la libération sous condition pour les secteurs de compétence qui utilisent leur propre Commission des libérations conditionnelles. Le compte moyen de la communauté fédérale comprend les délinquants fédéraux en semi-liberté, en libération sous condition total et en libération d'office, de même que les délinquants provinciaux et territoriaux en libération sous condition dans les provinces et territoires qui n'ont pas leur propre Commission des libérations conditionnelles. Les « admissions » à la population de la communauté fédérale représentent les libérations de la garde fédérale seulement.

⁷ La possibilité d'imposer des condamnations avec sursis a été mise en effet en septembre 1996. Les données sont incluses dans les comptes provinciaux et territoriaux.

Source: Enquête des Services correctionnels pour adultes au Canada, 2001-2002, Tableaux 5, 6, 13, 14, 27, 28, 35 et 37.

Tableau sommaire 2

Nombre d'admissions à la détention provinciale, territoriale et fédérale, selon certaines caractéristiques, 2001-2002

Secteur de compétence	Admissions				Écart en % par rapport à l'année précédente	Durée médiane de la peine (en jours)	Caractéristiques des personnes condamnées		
	Personnes condamnées	Personnes prévenues	Autres ¹	Total			Femmes	Autochtones	Âge médian
Terre-Neuve-et-Labrador	890	374	3	1 267	-4,9	..	5	10	..
Île-du-Prince-Édouard	650	178	0	828	8,7	..	7	3	..
Nouvelle-Écosse	1 507	1 881	467	3 855	1,8	70	6	7	30
Nouveau-Brunswick ²	1 555	1 337	574	3 466	20,2	..	6	7	..
Québec	14 372	27 341	2 984	44 697	1,8	27	10	2	35
Ontario	31 980	56 370	8 257	96 607	11,8	30	9	9	33
Manitoba	3 025	7 625	5 554	16 204	9,6	90	8	69	28
Saskatchewan	3 410	10 278	157	13 845	6,6	92	9	77	30
Alberta	15 164	8 875	0	24 039	4,3	30	12	38	31
Colombie-Britannique	9 263	10 687	13 362	33 312	-4,6	45	8	21	31
Yukon	280	323	24	627	3,0	37	6	76	32
Territoires du Nord-Ouest ³	562	237	13	812	-43,3	120	7	90	30
Nunavut	217	554	0	771	77,6	..	0	98	..
Total provincial et territorial	82 875	126 060	31 395	240 330	5,7	...	9	20	...
Total fédéral⁴	4 127	...	3 484	7 611	-1,5	1 032	5	17	32

Note : Les durées moyennes des peines fédérales excluent les personnes qui purgent des peines indéterminées ou à perpétuité.

¹ Inclut les autres admissions temporaires telles que des « raisons d'immigration ».

² Nouveau-Brunswick - En 2000-2001, à cause d'un réaménagement des systèmes informatiques, il faut faire preuve de prudence lorsqu'on compare les données de 2000/2001 avec celles des autres années.

³ Territoires du Nord-Ouest - Les diminutions importantes résultent de la création du Territoire du Nunavut le 1^{er} avril 1999.

⁴ Dans le système fédéral, la catégorie « Autres » inclut la « révocation », la « cessation de la libération », le « transferts d'autres pays » et « autres ».

Source : Enquête des Services correctionnels pour adultes au Canada, 2001-2002, Tableaux 6, 8, 10, 28, 29 et 31.

Tableau sommaire 3

Nombre d'inscription à la surveillance communautaire provinciale, territoriale et fédérale, 2001-2002

Secteur de compétence	Nombre total d'admissions à la probation	Écart en % par rapport à l'année précédente	Durée médiane de l'ordonnance de probation (en mois)	Certaines caractéristiques des probationnaires			Nombre total de condamnations avec sursis	Nombre total de libérations sous condition ¹	Total
				Pourcentage de femmes	Pourcentage d'Autochtones	Âge médian			
Terre-Neuve-et-Labrador	2 134	12,0	..	16	10	..	316	...	2 450
Île-du-Prince-Édouard	563	6	40	...	603
Nouvelle-Écosse	3 547	-2,9	12	15	5	31	614	...	4 161
Nouveau-Brunswick	1 830	5,6	..	16	8	..	667	...	2 497
Québec	8 277	7,4	24	13	8	32	4 670	1 323	14 270
Ontario	38 236	9,5	12	17	6	32	4 416	486	43 138
Manitoba ²	5 219	-23,4	18	17	51	29	766	...	5 985
Saskatchewan	3 402	-1,6	12	20	65	28	1 344	...	4 746
Alberta	9 438	0,8	..	17	21	..	1 731	...	11 169
Colombie-Britannique	11 067	-3,8	12	17	19	31	3 712	492	15 271
Yukon	338	-4,2	9	14	65	30	104	...	442
Territoires du Nord-Ouest
Nunavut	801	16	95	..	198	8	1 007
Total provincial et territorial	84 852	3,6	...	16	16	...	18 578	2 309	105 739
Fédéral^{3,4}	7 669

¹ La libération sous condition inclut : les libérations conditionnelles dans les provinces qui sont dotées de leur propre Commission de libérations conditionnelles de même que les libérations conditionnelles provinciales ou territoriales sous la responsabilité de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

² Manitoba - Alors que les admissions à la probation ont diminué en 2001-2002, certaines de ces diminutions sont attribuables à l'implantation, en 1999-2000, au nouveau système opératoire (COMS).

³ Les libérations communautaires fédérales excluent les libérations où les établissements de libération ne sont pas connus ainsi que les libérations dont le type de libération n'est pas connu.

⁴ Le nombre de libérations communautaires fédérales englobent aussi le nombre de contrevenants fédéraux mais qui ne sont pas supervisés. Ceux-ci sont inclus dans les catégories : « expiration du mandat » et « autres » (détentions temporaires ailleurs, déportation, etc.).

Source : Enquête des Services correctionnels pour adultes au Canada, 2001-2002, Tableaux 14, 15, 18 et 35.

Tableau sommaire 4

Compte moyen de contrevenants en détention provinciale, territoriale et fédérale, 2001-2002

Secteur de compétence	Compte des personnes condamnées	Compte des personnes prévenues	Autres ¹	Compte moyen du nombre total des contrevenants ²	Écart en % par rapport à l'année précédente	Compte des personnes condamnées pour 100 000 adultes (taux d'incarcération)	Écart en % par rapport à l'année précédente
Terre-Neuve-et-Labrador	256	51	10	317	10,0	75	9,3
Île-du-Prince-Édouard	51	11	3	65	-24,5	62	-25,0
Nouvelle-Écosse	187	112	8	307	-10,0	42	-11,3
Nouveau-Brunswick	208	90	15	313	10,6	53	10,1
Québec	2 195	1 318	18	3 531	9,5	61	8,2
Ontario	3 631	3 999	220	7 850	3,0	86	1,3
Manitoba	545	570	..	1 114	-0,1	129	-0,5
Saskatchewan	839	303	0	1 142	1,1	152	1,2
Alberta	1 369	714	0	2 083	9,5	91	7,1
Colombie-Britannique ³	1 400	739	63	2 202	-11,4	69	-13,1
Yukon	37	17	0	54	1,1	240	2,2
Territoires du Nord-Ouest	159	28	0	187	-2,1	668	-2,3
Nunavut	55	28	15	98	10,1	605	5,9
Total provincial et territorial	10 931	7 980	351	19 262	2,4	80	0,4
Total fédéral⁴	12 811	0,6	53	-1,1

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ « Autres » inclut les contrevenants en détention provisoire ainsi que d'autres types de détention tels que « la détention pour raison d'immigration » et « l'interruption de la liberté conditionnelle ».

² La somme du « compte moyen du nombre total de contrevenants » peut ne pas correspondre au total puisque des chiffres arrondis ont été déclarés.

³ Colombie-Britannique - Les données des « autres - détentions temporaires » reflètent les emprisonnements avant comparution dans un établissement correctionnel, lesquels constituent une nouvelle catégorie à compter de 1999-2000.

⁴ Les comptes moyens fédéraux comprennent : les contrevenants fédéraux, provinciaux et territoriaux détenus dans des établissements fédéraux ainsi que ceux qui y sont détenus temporairement.

Source : Enquête des Services correctionnels pour adultes au Canada, 2001-2002, Annexe A et Tableaux 5 et 27.

Tableau sommaire 5

Compte moyen de contrevenants dans la communauté, 2001-2002

Secteur de compétence	Compte moyen en probation	Taux moyen de personnes en probation pour 100 000 adultes	Compte moyen de condamnations avec sursis	Compte moyen de libération sous condition ¹	Nombre moyen de contrevenants dans la communautaire	Écart en % par rapport à l'année précédente
Terre-Neuve-et-Labrador	2 238	533	94	...	2 332	-5,3
Île-du-Prince-Édouard	705	668	16	...	721	6,0
Nouvelle-Écosse	3 993	543	390	...	4 383	0,4
Nouveau-Brunswick
Québec	8 389	144	3 201	846	12 436	7,2
Ontario	53 372	585	3 010	276	56 658	2,5
Manitoba	6 920	803	780	...	7 700	11,9
Saskatchewan	3 974	528	1 094	...	5 068	5,4
Alberta	8 816	383	1 259	...	10 075	4,2
Colombie-Britannique	13 057	407	2 022	265	15 344	-2,4
Yukon	351	1 572	51	...	401	-4,4
Territoires du Nord-Ouest
Nunavut	100	617	24	1	125	..
Total provincial et territorial	101 915	436	11 941	1 388	115 243	3,0
Fédéral²	7 627	-5,1

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ La libération sous condition inclut les libérations conditionnelles provinciales et territoriales.

² Le compte moyen fédéral des contrevenants libérés dans la communauté inclut : la libération conditionnelle totale, la libération d'office, les mandats de supervision à long terme ainsi que les contrevenants qui ne sont pas supervisés - ils ont été détenus temporairement ailleurs ou ont été déportés.

Source : Enquête des Services correctionnels pour adultes au Canada, 2001-2002, Annexe A et Tableaux 13 et 37.

Tableau sommaire 6

Dépenses d'exploitation des services correctionnels provinciaux, territoriaux et fédéraux pour adultes, 1997-1998 à 2001-2002

Année	Fédéral		Provincial et territorial		Total		Par habitant	
	Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993	Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993	Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993	Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993
	'000\$				\$			
1997-1998	1 028 029	958 089	1 049 418	978 022	2 077 447	1 936 111	69,28	64,56
1998-1999	1 143 822	1 056 161	1 056 182	975 237	2 200 004	2 031 398	72,73 ^r	67,16 ^r
1999-2000	1 273 728 ^r	1 150 612 ^r	1 107 008 ^r	1 000 007 ^r	2 380 736 ^r	2 150 619 ^r	78,06 ^r	70,51 ^r
2000-2001	1 270 730 ^r	1 117 617 ^r	1 151 004 ^r	1 012 317 ^r	2 421 734 ^r	2 129 933 ^r	78,71 ^r	69,22 ^r
2001-2002	1 424 596	1 224 932	1 184 369	1 018 374	2 608 965	2 243 306	83,94	72,17

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Enquête des Services correctionnels pour adultes au Canada, 2001-2002, Tableaux 3 et 22.

Tableau sommaire 7

Personnel dans les secteurs de compétence provinciaux, territoriaux et fédéraux, 1997-1998 à 2001-2002

Secteur de compétence	Année	Personnel ¹				Total
		Administration centrale et services centraux	Services de détention	Services de non-détention	Commissions de libérations conditionnelles	
		nombre				
Provincial et territorial	1997-1998	423	12 514	2 139	51	15 127
	1998-1999	702	13 356	2 314	59	16 430
	1999-2000	674	13 809	2 360	166	17 009
	2000-2001	743	13 084	2 407	179	16 413
	2001-2002	717	12 604	2 484	162	15 966
Fédéral	1997-1998	1 287	9 771	930	360	12 348
	1998-1999	1 496	9 906	989	265	12 656
	1999-2000	1 656	10 208	1 095	322	13 281
	2000-2001	1 947	12 572	1 319	337	16 175
	2001-2002	1 628	11 339	1 181	355	14 503
Total	1997-1998	1 710	22 285	3 069	411	27 475
	1998-1999	2 198	23 262	3 303	324	29 086
	1999-2000	2 330	24 017	3 455	488	30 290
	2000-2001	2 690	25 656	3 726	516	32 588
	2001-2002	2 345	23 943	3 665	517	30 469

Notes : En raison de l'arrondissement, les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux.

Les données sur le personnel sont quelque peu plus hautes que les années précédentes à cause, en partie, des définitions normalisées qui ont été introduites dans le nouvel outil de collecte de données en 1998-1999.

¹ À compter du 31 mars 2001, les données sur le personnel représentent les équivalents d'emploi à temps complet.

Source : Enquête des Services correctionnels pour adultes au Canada, 2001-2002, Tableaux 2, 24 et 26.

Tableaux provinciaux et territoriaux

Tableau 1

Établissements de détention provinciaux et territoriaux en activité à la fin de l'année, selon le niveau de sécurité et la capacité, 1999-2000 à 2001-2002

Secteur de compétence	Année	Niveau de sécurité			Capacité ¹		Non-détention (bureaux de probation et de libération conditionnelle)
		Milieu fermé	Milieu ouvert	Total	Opérationnelle	Condition spéciale	
					nombre		
Terre-Neuve-et-Labrador	1999-2000	7	1	8	349	37	14
	2001-2002	7	1	8	349	89	14
	2001-2002	7	1	8	349	84	14
Île-du-Prince-Édouard	1999-2000	2	0	2	102	21	6
	2001-2002	2	0	2	102	21	6
	2001-2002	2	0	2	98	10	6
Nouvelle-Écosse	1999-2000	9	0	9	505	49	16
	2001-2002	8	0	8	499	49	16
	2001-2002	5	0	5	496	59	16
Nouveau-Brunswick	1999-2000	4	2	6	336	0	12
	2001-2002	4	1	5	284	0	12
	2001-2002	4	1	5	284	0	12
Québec	1999-2000	18	1	19	2 722	704	40
	2001-2002	18	0	18	3 167	724	41
	2001-2002	18	0	18	3 253	724	42
Ontario ²	1999-2000	42	2	44	8 068	626	101
	2001-2002	42 ^r	2 ^r	44	8 134	644	100
	2001-2002	34	2	36	8 995	671	101
Manitoba	1999-2000	6	2	8	1 008	..	20 ^r
	2001-2002	6	2	8	1 229	105	17 ^r
	2001-2002	6	2	8	1 222	147	17
Saskatchewan	1999-2000	4	8	12	1 180	57	15
	2001-2002	4	8	12	1 203	20	15
	2001-2002	4	8	12	1 180	57	15
Alberta	1999-2000	8	1	9	2 155	686	42
	2001-2002	8	1	9	2 295	626	42
	2001-2002	8	0	8	2 135	697	40
Colombie-Britannique	1999-2000	11	9	20	2 744	170	62
	2001-2002	11	9	20	2 611	170	62
	2001-2002	11	8	19	2 725	170	60
Yukon	1999-2000	1	1	2	116	11	4
	2001-2002	1	0	1	91	10	4
	2001-2002	1	0	1	91	10	4
Territoires du Nord-Ouest	1999-2000	2	1	3	196	0	..
	2001-2002	1	2	3	196	0	10
	2001-2002	1	2	3	196	0	8
Nunavut	1999-2000	0	1	1	66	24 ^r	...
	2001-2002	1	3 ^r	4 ^r	80	28	...
	2001-2002	2	3	5	66	24	3
Total	1999-2000	114	29	143	19 547	2 385	332
	2001-2002	113^r	29^r	142^r	20 240	2 486	339^r
	2001-2002	103	27	130	21 090	2 653	338

Note : Les établissements multisécuritaires sont inclus sous les établissements en « milieu fermé ».

¹ Les normes qui servent à établir les chiffres sur la capacité varient d'un secteur de compétence à l'autre. L'utilisation des espaces de logement à des fins spéciales ou normales est flexible selon le besoin opérationnel. Pour cette raison, les espaces de logement réservés à des fins spéciales peuvent être inclus dans la capacité opérationnelle totale, comme on le fait dans les secteurs de compétence suivants : Nouvelle-Écosse, Saskatchewan et Yukon.

² Ontario : En 2001-2002, l'augmentation de la capacité totale opérationnelle est due à l'ouverture d'institutions méga.

Tableau 2

Personnel¹, selon certaines catégories, 2001-2002

Secteur de compétence	Administration centrale et services centraux	Services de détention			Services de non-détention			Commissions des libérations conditionnelles			Salaires en % du total des dépenses ²	
		Agents de la paix	Autres	Total	Agents de probation et libération conditionnelle	Autres	Total	Membres de la commission	Autres	Total		
											nombre	pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador ³	3	194	41	235	34	16	50	288	80
Île-du-Prince-Édouard ⁴	6	50	38	88	14	5	19	113	87
Nouvelle-Écosse ⁵	16	157	92	249	52	48	100	365	85
Nouveau-Brunswick ⁶	16	210	43	253	35	11	46	315	76
Québec ³	228	1 462	505	1 967	342	79	421	66	19	85	2 701	78
Ontario	279	3 063	2 027	5 090	616	226	842	46	27	73	6 284	81
Manitoba	16	595	244	838	126	32	158	1 012	81
Saskatchewan	18	617	172	788	103	27	130	936	83
Alberta	41	819	297	1 116	142	79	221	1 378	79
Colombie-Britannique	52	1 764	453	4	2 273	67
Yukon	25	34	16	50	12	3	14	89	78
Territoires du Nord-Ouest	10	62	60	122	19	2	21	153	75
Nunavut	7	19	25	44	8	2	10	61	84
Total	717	7 281	3 559	12 604	1 503	529	2 484	112	46	162	15 966	79

Note : En raison de l'arrondissement, les chiffres pour les années-personnes peuvent ne pas correspondre aux totaux.

¹ Sauf sous indication contraire, les ressources humaines représentent des équivalents temps plein finissant le 31 mars 2002.

² Le pourcentage des dépenses totales, représentant les salaires, englobe les avantages sociaux.

³ Terre-Neuve-et-Labrador et Québec - Les chiffres des ressources humaines représentent les années-personnes prévues au budget.

⁴ Île-du-Prince-Édouard - L'administrateur provincial des programmes communautaires (faisant partie de l'administration centrale et des services centraux) est également chargé des services de probation pour les jeunes contrevenants et des services d'aide psycho-sociale prescrits par les tribunaux de la famille.

⁵ Nouvelle-Écosse - Les gestionnaires des services correctionnels communautaires, inclus dans « Autres, Services de non-détention », agissent également à titre d'agents de probation principaux et, ont une charge professionnelle.

⁶ Nouveau-Brunswick - La catégorie « autres » dans les services de détention comprend 23 équivalents temps plein faisant toujours partie du plan établi par les Services correctionnels. Par contre, en 1999-2000, celle-ci était sujette à des coupures budgétaires faisant partie de l'Initiative de restructuration de trois ans des Services communautaires et correctionnels (Atteindre l'équilibre). - Les agents de probation s'occupent des cas d'adultes et de jeunes. Pour le besoin de cette enquête, le calcul est basé sur le pourcentage des cas adultes. Le personnel des Services aux Victimes a été exclu de la catégorie des Services de non-détention pour 1999-2000 puisqu'il travaille avec des clients plutôt qu'avec des contrevenants.

Tableau 3

Total des dépenses d'exploitation¹, selon l'organisme gouvernemental provincial et territorial responsable des services correctionnels pour adultes et selon la fonction principale, 1999-2000 à 2001-2002

Secteur de compétence	Année	Dollars constants								Dollars courants de 1992-1993			
		Services de détention		Services de surveillance communautaire		Administration centrale et services centraux		Commissions des libérations conditionnelles		Total		Total	
		'000\$	%	'000\$	%	'000\$	%	'000\$	%	'000\$	par habitant	'000\$	par habitant
Terre-Neuve-et-Labrador	1999-2000	17 789	85	2 994	14	268	1	21 051	38,93	19 016	35,17
	2000-2001	17 626	84	3 146	15	178	1	20 950	39,00	18 426	34,30
	2001-2002	18 059	86	3 515	17	208	1	21 781	40,81	18 729	35,09
Île-du-Prince-Édouard	1999-2000	4 198	76	946	17	381	7	5 525	40,15	4 991	36,27
	2000-2001	4 248	73	985	17	547	9	5 780	41,86	5 084	36,82
	2001-2002	4 331	71	1 107	18	645	11	6 083	43,92	5 231	37,76
Nouvelle-Écosse ²	1999-2000	19 708	77	5 563	22	418	2	25 689	27,34	23 206	24,69
	2000-2001	19 800	77	5 605	22	442	2	25 847	27,46	22 733	24,15
	2001-2002	12 028	65	6 074	33	479	3	18 581	19,71	15 976	16,95
Nouveau-Brunswick ³	1999-2000	12 395	77	2 543	16	1 131	7	16 069	21,30	14 516	19,24
	2000-2001	11 509	60	6 246	32	1 469	8	19 224	25,45	16 908	22,39
	2001-2002	12 401	70	3 909	22	1 388	8	17 698	23,38	15 218	20,10
Québec ⁴	1999-2000	131 912 ^f	73	34 033 ^f	19	13 024 ^f	7	2 738 ^f	2	181 707 ^f	24,72 ^f	164 143 ^f	22,33 ^f
	2000-2001	146 158 ^f	74	36 008 ^f	18	13 392 ^f	7	2 468	1	198 025 ^f	26,84 ^f	174 165 ^f	23,61 ^f
	2001-2002	150 520	73	40 835	20	12 964	6	2 700	1	207 019	27,94	178 004	24,02
Ontario ⁵	1999-2000	389 765	84	57 124	12	15 821	3	2 992	1	465 702	40,42	420 688	36,51
	2000-2001	380 177 ^f	83	57 237 ^f	13	15 941 ^f	3	2 803	1	456 157 ^f	39,04 ^f	401 194 ^f	34,33 ^f
	2001-2002	393 887	83	61 668	13	16 115	3	2 981	1	474 651	39,97	408 126	34,37
Manitoba ⁶	1999-2000	43 333	78	8 482	15	3 917	7	55 732	48,78	50 345	44,07
	2000-2001	46 897	77	10 979	18	3 174	5	61 050	53,27	53 694	46,85
	2001-2002	48 953	80	12 562	21	3 332	5	64 847	56,39	55 758	48,48
Saskatchewan ⁷	1999-2000	49 389	85	7 241	12	1 491	3	58 120	56,68	52 503	51,20
	2000-2001	51 792	85	7 655	13	1 596	3	61 043	59,73	53 688	52,53
	2001-2002	53 007	84	8 148	13	1 769	3	62 924	61,95	54 105	53,26
Alberta	1999-2000	61 770	76	15 804	19	3 821	5	81 395	27,50	73 528	24,84
	2000-2001	66 417	76	17 202	20	3 827	4	87 445	29,06 ^f	76 909	25,56
	2001-2002	71 717	76	18 976	20	4 041	4	94 734	30,92	81 456	26,58
Colombie-Britannique	1999-2000	137 748	79	31 983	18	3 711	2	614	0	174 056	43,21	157 232	39,03
	2000-2001	146 491	79	33 354	18	4 466	2	612	0	184 923	45,56	162 641	40,07
	2001-2002	145 890	78	35 042	19	4 763	3	614	0	186 308	45,49	160 196	39,11
Yukon ⁸	1999-2000	5 952	74	1 391	17	684	9	8 027	258,94	7 251	233,91
	2000-2001	6 097	74	1 492	18	669	8	8 258	270,03	7 263	237,49
	2001-2002	5 855	71	1 339	16	780	9	7 974	266,82	6 856	229,43
Territoires du Nord-Ouest ⁹	1999-2000	9 971	95	562	5	10 533	256,91	9 515	232,08
	2000-2001	13 875	89	1 175	8	615	4	15 666	382,95	13 778	336,81
	2001-2002	12 505	77	2 053	13	1 628	10	16 186	396,13	13 917	340,61
Nunavut ¹⁰	1999-2000	3 401	3 401	126,62	3 072	114,38
	2000-2001	4 725	71	938	14	972	15	6 635	241,99	5 836	212,83
	2001-2002	4 147	74	902	16	534	10	5 583	198,25	4 800	170,47
Total	1999-2000	887 330^f	80	168 104^f	15	45 230^f	4	6 344^f	1	1 107 008^f	36,30^f	1 000 007^f	32,79^f
	2000-2001	915 812^f	80	182 022^f	16	47 288^f	4	5 883	1	1 151 004^f	37,41^f	1 012 317^f	32,90^f
	2001-2002	933 300	79	196 129	17	48 645	4	6 294	1	1 184 369	38,10	1 018 374	32,76

Note : En raison de l'arrondissement, les totaux des dépenses peuvent ne pas correspondre d'un tableau à l'autre.

¹ Les coûts d'investissement ont été exclus des dépenses de tous les secteurs de compétence.

² Nouvelle-Écosse - En 2001-2002, plusieurs institutions ont fermé à cause de l'ouverture du nouveau Centre Nova.

³ Nouveau-Brunswick - À compter de 1998-1999, les dépenses de la surveillance communautaire comprennent plusieurs programmes (gestion de la colère, consommation excessive de substances, programmes de permissions de sortir) administrés à contrat qui n'avaient pas été inclus dans les années précédentes et qui le sont maintenant grâce à un nouvel outil de collecte de données introduit pour le cycle de l'enquête de 1998-1999. Les augmentations importantes en 1999-2000 résultent des nouvelles négociations contractuelles et de l'utilisation de la liste de fournisseurs communs.

⁴ Québec - La surveillance communautaire inclut les coûts des programmes de travaux compensatoires (PTC) et d'Alcofrein. Les coûts sont les suivants : 1999-2000 - 2 259,5 \$; 2000-2001 - 2 129,4 \$ et en 2001-2002 - 2 530,2 \$. - En 1999-2000, l'augmentation des dépenses totales d'exploitation de la Commission des libérations conditionnelles est due au déménagement des locaux et au virage technologique.

⁵ Ontario - Les dépenses déclarées au titre de la surveillance communautaire sont quelque peu moins élevées, à compter de 1998-1999, qu'elles ne l'étaient au cours des années précédentes parce que les recouvrements des coûts ont été expressément exclus dans le nouvel outil de collecte de données. Les dépenses de l'administration centrale et des services centraux semblent passablement plus élevées en 1999-2000 qu'elles ne l'étaient pendant les années précédentes; toutefois la capacité de déclaration des données financières s'est améliorée et on capte maintenant les frais généraux avec plus d'exactitude.

⁶ Manitoba - En 1999-2000, une importante augmentation des dépenses des services de surveillance communautaire est due principalement à une augmentation du budget et du nombre de causes impliquant des adultes.

⁷ Saskatchewan - Les maisons de transition sont incluses dans les dépenses de surveillance communautaire depuis 1999-2000.

⁸ Yukon - Les dépenses de l'administration centrale et des services centraux comprennent les dépenses du bureau du directeur à compter de 1998-1999. Ces dépenses étaient auparavant déclarées sous les services de surveillance communautaire. À compter de 1996-1997, les dépenses relatives aux services aux victimes sont exclues.

⁹ Territoires du Nord-Ouest - En 1999-2000, seulement des données partielles étaient disponibles. - En 2000-2001, toutes les dépenses ont été incluses dans le total.

¹⁰ Nunavut - En 2000-2001 - L'augmentation des coûts des « Services de détention » est due à la mise en oeuvre de nouveaux programmes.

Tableau 4

Coût quotidien moyen par détenu dans les établissements provinciaux et territoriaux, 1999-2000 à 2001-2002

Secteur de compétence	Année	Coûts d'exploitation des établissements ¹		Durée du séjour en jours ²	Coût quotidien moyen par détenu	
		Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993		Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993
		'000\$		\$		
Terre-Neuve-et-Labrador	1999-2000	17 789	16 069	101 565 ^r	175,14 ^r	158,22 ^r
	2000-2001	17 626	15 502	105 277	167,43	147,25
	2001-2002	18 059	15 528	115 596	156,23	134,33
Île-du-Prince-Édouard	1999-2000	4 198	3 792	30 081	139,55	126,06
	2000-2001	4 248	3 736	31 295	135,74	119,38
	2001-2002	4 331	3 724	23 699	182,73	157,12
Nouvelle-Écosse ³	1999-2000	19 708	17 803	128 100 ^r	153,85 ^r	138,98 ^r
	2000-2001	19 800	17 414	124 465 ^r	159,08 ^r	139,91 ^r
	2001-2002	12 028	10 342	112 055	107,34	92,30
Nouveau-Brunswick	1999-2000	12 395	11 197	116 754 ^r	106,16 ^r	95,90 ^r
	2000-2001	11 509	10 122	103 295 ^r	111,42 ^r	97,99 ^r
	2001-2002	12 401	10 663	114 245	108,55	93,33
Québec	1999-2000	131 912 ^r	119 162 ^r	1 143 677 ^r	115,34 ^r	104,19 ^r
	2000-2001	146 158 ^r	128 547 ^r	1 176 651	124,21 ^r	109,25 ^r
	2001-2002	150 520	129 424	1 288 852	116,79	100,42
Ontario	1999-2000	389 765	352 091	2 693 760	144,69	130,71
	2000-2001	380 177 ^r	334 369 ^r	2 783 125 ^r	136,60 ^r	120,14 ^r
	2001-2002	393 887	338 682	2 865 250	137,47	118,20
Manitoba	1999-2000	43 333	39 145	402 066	107,78	97,36
	2000-2001	46 897	41 246	407 340 ^r	115,13 ^r	101,26 ^r
	2001-2002	48 953	42 092	406 730	120,36	103,49
Saskatchewan ⁴	1999-2000	49 389	44 615	418 704	117,96	106,55
	2000-2001	51 792	45 552	412 450	125,57	110,44
	2001-2002	53 007	45 578	416 830	127,17	109,34
Alberta	1999-2000	61 770	55 800	720 654	85,71	77,43
	2000-2001	66 417	58 414	694 595	95,62	84,10
	2001-2002	71 717	61 665	760 295	94,33	81,11
Colombie-Britannique	1999-2000	137 748	124 434	934 764	147,36	133,12
	2000-2001	146 491	128 840	907 390	161,44	141,99
	2001-2002	145 890	125 443	803 548	181,56	156,11
Yukon	1999-2000	5 952	5 377	22 505	264,48	238,92
	2000-2001	6 097	5 362	19 378	314,64	276,73
	2001-2002	5 855	5 035	19 564	299,29	257,34
Territoires du Nord-Ouest ⁵	1999-2000	9 971	9 007	86 376 ^r	115,44 ^r	104,28 ^r
	2000-2001	13 875	12 203	69 715	199,02	175,04 ^r
	2001-2002	12 505	10 752	68 255	183,21	157,53
Nunavut ⁶	1999-2000	3 401	3 072	21 008	161,89	146,24
	2000-2001	4 725	4 156	32 522	145,29	127,78
	2001-2002	4 147	3 565	35 770	115,93	99,68
Total	1999-2000	887 330^r	801 563^r	6 820 014^r	130,11^r	117,53^r
	2000-2001	915 812^r	805 463^r	6 867 497^r	133,35^r	117,29^r
	2001-2002	933 300	802 493	7 030 688	132,75	114,14

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les coûts des établissements comprennent les dépenses d'exploitation totales des établissements gouvernementaux ainsi que les services achetés relatifs à des activités dans les établissements. Avant 1998-1999, les coûts d'exploitation des établissements ne comprenaient pas les services achetés.

² La « Durée du séjour en jours » est fondée sur les comptes quotidiens moyens (réels) des détenus multipliés par le nombre de jours dans l'année.

³ Nouvelle-Écosse - En 2001-2002, l'ouverture du nouveau Centre Nova a causé la fermeture de plusieurs institutions.

⁴ Saskatchewan - Le nombre total de jours passés en détention et les frais d'exploitation ne comprennent pas le St. Louis Rehabilitation Centre (centre de traitement pour l'alcoolisme) ni le Regional Psychiatric Centre.

⁵ Territoires du Nord-Ouest - En 1999-2000, seulement des données partielles étaient disponibles. - En 2000-2001, toutes les dépenses ont été incluses dans le total.

⁶ Nunavut - En 1999-2000, en raison de contraintes opérationnelles, ce secteur de compétence ne peut fournir des données que pour les Services de détention. - En 2000-2001, l'augmentation des coûts d'exploitation est due à la mise en oeuvre de nouveaux programmes.

Tableau 5

Compte quotidien moyen de contrevenants dans les établissements provinciaux et territoriaux, compte inscrit au registre et compte réel, selon le statut du détenu¹, 1999-2000 à 2001-2002

Secteur de compétence	Année	Compte inscrit au registre	Compte réel				Total du compte réel	Taux d'incarcération
			Peines non prononcées					Nombre moyen de contrevenants pour 100 000 adultes dans la population
			Condamnés	Prévenus	Autres – détentions temporaires	Total		
nombre								
Terre-Neuve-et-Labrador	1999-2000	313	222	44	12	55	278	66
	2000-2001	333	225	54	10	64	288	69
	2001-2002	360	256	51	10	61	317	75
Île-du-Prince-Édouard	1999-2000	83	71	8	3	11	82	79
	2000-2001	86	73	10	3	13	86	82
	2001-2002	65	51	11	3	14	65	62
Nouvelle-Écosse ²	1999-2000	400	247	96	7	103	350	48
	2000-2001	391	222	109	10	119	341	47
	2001-2002	361	187	112	8	120	307	42
Nouveau-Brunswick ³	1999-2000	421	244	61	14	75	319	55
	2000-2001	385	204	71	8	79	283	48
	2001-2002	412	208	90	15	105	313	53
Québec	1999-2000	4 895	1 993 ^r	1 114	18	1 132	3 125 ^r	55
	2000-2001	4 661	2 011	1 197	16	1 213	3 224	56
	2001-2002	4 729	2 195	1 318	18	1 337	3 531	61
Ontario	1999-2000	7 954	4 003	3 146	211	3 357	7 360	84
	2000-2001	8 134	3 737	3 700	188	3 888	7 625	85 ^r
	2001-2002	8 419	3 631	3 999	220	4 219	7 850	86
Manitoba ⁴	1999-2000	1 309	603	495	..	495	1 099	129
	2000-2001	1 309	596	520	..	520	1 116	130
	2001-2002	1 336	545	570	..	570	1 114	129
Saskatchewan	1999-2000	1 253	854	273	17	290	1 144	152
	2000-2001	1 231	826	304	0	304	1 130	150
	2001-2002	1 237	839	303	0	303	1 142	152
Alberta	1999-2000	2 291	1 430	539	0	539	1 969	90
	2000-2001	2 171	1 323	580	0	580	1 903	85
	2001-2002	2 324	1 369	714	0	714	2 083	91
Colombie-Britannique ⁵	1999-2000	2 817	1 467	821	266	1 087	2 554	82
	2000-2001	2 648	1 476	811	199	1 010	2 486	79
	2001-2002	2 279	1 400	739	63	802	2 202	69
Yukon	1999-2000	69	43	18	0	18	61	270
	2000-2001	60	35	18	0	18	53	235
	2001-2002	62	37	17	0	17	54	240
Territoires du Nord-Ouest ⁶	1999-2000	..	207	29	0	29	236	848
	2000-2001	..	163	28	0	28	191	684
	2001-2002	187	159	28	0	28	187	668
Nunavut	1999-2000	80	36	20	1	21	57	377
	2000-2001	..	63	26	0	26	89	571
	2001-2002	104	55	28	15	43	98	605
Total	1999-2000	21 884	11 421	6 665	548	7 213	18 634	80
	2000-2001	21 408	10 953	7 428	434	7 862	18 815	80
	2001-2002	21 874	10 931	7 980	351	8 331	19 262	80

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les comptes présentés sont des comptes quotidiens moyens sauf sous indication contraire.

² Nouvelle-Écosse - La moyenne des comptes de fin du mois est utilisée.

³ Nouveau-Brunswick - Les « comptes inscrits au registre » de 1999-2000 incluent 73 détenus provinciaux transférés aux établissements fédéraux par le biais de l'Initiative Nouveau-Brunswick-Canada, entrée en vigueur le 1er avril 1998. - En 2000-2001, les comptes inscrits au registre incluent 75 détenus provinciaux transférés aux établissements fédéraux par le biais de l'Initiative Nouveau-Brunswick-Canada et 69 en 2001-2002.

⁴ Manitoba - Les comptes des détenus condamnés comprennent les suspensions de la liberté conditionnelle. À noter qu'en raison d'une défectuosité des systèmes informatiques, le Manitoba n'a pas pu ventiler les catégories pour les éléments « prévenus » et « autres - détentions temporaires » pour 1999-2000. Le total a été inscrit sous « prévenus » puisque dans le passé les « autres détentions temporaires » ne comptait que pour 1% du total.

⁵ Colombie-Britannique - Les données des « autres - détentions temporaires » reflètent les emprisonnements avant comparution dans un établissement correctionnel, lesquels constituent une nouvelle catégorie à compter de 1999-2000.

⁶ Territoires du Nord-Ouest - Les diminutions importantes résultent de la création du Territoire du Nunavut le 1er avril 1999.

Tableau 6

Nombre total des admissions dans les établissements provinciaux et territoriaux, selon le statut du détenu, 1999-2000 à 2001-2002

Secteur de compétence	Année	Admissions de personnes condamnées	Admissions non pénales			Total
			Prévenus	Autres – détentions temporaires	Total	
				nombre		
Terre-Neuve-et-Labrador ¹	1999-2000	936	263	9	272	1 208
	2000-2001	944	388	0	388	1 332
	2001-2002	890	374	3	377	1 267
Île-du-Prince-Édouard	1999-2000	647	191	0	191	838
	2000-2001	586	176	0	176	762
	2001-2002	650	178	0	178	828
Nouvelle-Écosse	1999-2000	1 825	1 553	462	2 015	3 840
	2000-2001	1 624	1 758	406	2 164	3 788
	2001-2002	1 507	1 881	467	2 348	3 855
Nouveau-Brunswick ²	1999-2000	2 179	1 301	0	1 301	3 480
	2000-2001	2 884
	2001-2002	1 555	1 337	574	1 911	3 466
Québec	1999-2000	18 016	25 814	2 698	28 512	46 528
	2000-2001	14 951	26 063	2 897	28 960	43 911
	2001-2002	14 372	27 341	2 984	30 325	44 697
Ontario	1999-2000	30 747	46 637	5 533	52 170	82 917
	2000-2001	30 999	52 179	3 239	55 418	86 417
	2001-2002	31 980	56 370	8 257	64 627	96 607
Manitoba ³	1999-2000	3 284 ^r	6 567 ^r	4 736 ^r	11 303 ^r	14 587^r
	2000-2001	2 901	6 955	4 924	11 879	14 780
	2001-2002	3 025	7 625	5 554	13 179	16 204
Saskatchewan	1999-2000	3 368	8 665	200	8 865	12 233
	2000-2001	3 219	9 548	222	9 770	12 989
	2001-2002	3 410	10 278	157	10 435	13 845
Alberta	1999-2000	14 728	7 784	0	7 784	22 512
	2000-2001	14 859	8 179	0	8 179	23 038
	2001-2002	15 164	8 875	0	8 875	24 039
Colombie-Britannique ⁴	1999-2000	9 739	11 602	7 919	19 521	29 260
	2000-2001	9 520	12 185	13 199	25 384	34 904
	2001-2002	9 263	10 687	13 362	24 049	33 312
Yukon	1999-2000	308	321	6	327	635
	2000-2001	294	302	13	315	609
	2001-2002	280	323	24	347	627
Territoires du Nord-Ouest ⁵	1999-2000	1 108	694	..	694	1 802
	2000-2001	802	628	1	629	1 431
	2001-2002	562	237	13	250	812
Nunavut	1999-2000
	2000-2001	229	205	0	205	434
	2001-2002	217	554	0	554	771
Total	1999-2000	86 885	111 392	21 563	132 955	219 840
	2000-2001	80 928	118 566	24 901	143 467	227 279
	2001-2002	82 875	126 060	31 395	157 455	240 330

Note : La façon de compiler les admissions en détention peut être différente d'une province à l'autre. Il est donc risqué de faire des comparaisons inter-provinciales.

¹ Terre-Neuve-et-Labrador - Les données de 1999-2000 sur les admissions ont été estimées en raison d'une défectuosité des systèmes informatiques due à l'an 2000.

² Nouveau-Brunswick - En 1999-2000, les admissions sont basés sur l'année financière, tandis que les répartitions par statut sont basées sur l'année civile. - En 2000-2001, les données sur les admissions de « personnes condamnées », « personnes prévenues » ou « autres détentions temporaires » ne sont pas disponibles à cause du réaménagement des systèmes informatiques. Il faut donc faire preuve de prudence en comparant les données de 2000/2001 avec les données antérieures.

³ Manitoba - Il existe des problèmes de comparabilité des données du Manitoba en 1999-2000 par rapport aux années antérieures, compte tenu des travaux d'envergure en matière de réaménagement des systèmes informatiques qui ont donné lieu à un changement dans la source de ces données. En conséquence, les comparaisons utilisant ces données doivent être faites avec prudence.

⁴ Colombie-Britannique - Les données « autres - détentions temporaires » reflètent les emprisonnements avant comparution dans un établissement correctionnel. De plus, celles-ci constituent une nouvelle catégorie à compter de 1999-2000.

⁵ Territoires du Nord-Ouest - Les diminutions importantes résultent de la création du Territoire du Nunavut le 1^{er} avril 1999.

Tableau 7

Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux et territoriaux, selon l'infraction la plus grave, 1999-2000 à 2001-2002

Secteur de compétence	Année	Unité de dénombrement	Admissions de personnes condamnées	Code criminel				Total
				Crimes de violence	Crimes contre les biens	Conduite avec facultés affaiblies	Autres	
Terre-Neuve-et-Labrador ²	1999-2000	IPG	936 ^r
	2000-2001	IPG	944	29	26	17	16	89
	2001-2002	IPG	890	27	19	21	17	85
Île-du-Prince-Édouard ³	1999-2000	IPG	647	9	29	4	12	53
	2000-2001	IPG	586	10	32	3	11	56
	2001-2002	IPG	650	18	13	55	13	99
Nouvelle-Écosse	1999-2000	IPG	1 825	18	20	9	34	81
	2000-2001	IPG	1 624	19	21	11	35	86
	2001-2002	IPG	1 507	17	21	11	38	87
Nouveau-Brunswick ⁴	1999-2000	IPG	2 179	9	14	6	35	63
	2000-2001	IPG
	2001-2002	IPG	1 555
Québec	1999-2000	IPG	18 016	5	9	12	9	35
	2000-2001	IPG	14 951	5	10	13	9	36
	2001-2002	IPG	14 372	4	10	12	9	36
Ontario	1999-2000	IPG	30 747	26	29	8	25	89
	2000-2001	IPG	30 999	27	28	8	27	89
	2001-2002	IPG	31 980	32	25	7	26	89
Manitoba ⁵	1999-2000	IPG	3 284 ^r	44 ^r	24 ^r	7 ^r	13 ^r	88 ^r
	2000-2001	IPG	2 901	46	21	7	11	85
	2001-2002	IPG	3 025	57	17	6	13	93
Saskatchewan	1999-2000	IPG	3 368	32	19	14	26	90
	2000-2001	IPG	3 219	31	19	14	29	93
	2001-2002	IPG	3 410	30	19	12	31	93
Alberta	1999-2000	AM	41 222	8	22	5	30	66
	2000-2001	AM	44 260	9	22	5	32	68
	2001-2002	AM	45 439	8	22	4	36	71
Colombie-Britannique	1999-2000	DPS	9 739	20	26	4	16	66
	2000-2001	DPS	9 520	16	27	3	29	75
	2001-2002	DPS	9 263	15	29	3	30	77
Yukon	1999-2000	AM	1 856	16	17	7	53	92
	2000-2001	AM	2 021	20	18	7	51	95 ^r
	2001-2002	AM	1 911	23	20	5	48	96
Territoires du Nord-Ouest ⁶	1999-2000	..	1 108 ^r
	2000-2001	..	802
	2001-2002	MC	562	49	23	14	14	100
Nunavut ⁷	1999-2000
	2000-2001
	2001-2002	MC	847	40	34	5	13	93
Total	1999-2000
	2000-2001
	2001-2002

Tableau 7

Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux et territoriaux, selon l'infraction la plus grave, 1999-2000 à 2001-2002 – fin

Secteur de compétence	Année	Unité de dénombrement	Lois fédérales			Lois provinciales et règlements municipaux			Admissions pour défaut de paiement d'une amende ¹
			Infractions concernant les drogues	Autres	Total	Infractions concernant les boissons alcooliques	Autres	Total	
						pourcentage			
Terre-Neuve-et-Labrador ²	1999-2000	IPG	0
	2000-2001	IPG	4	6	10	0	1	1	1
	2001-2002	IPG	1	13	14	0	0	0	0
Île-du-Prince-Édouard ³	1999-2000	IPG	11	19	30	4	13	17	1
	2000-2001	IPG	9	18	27	4	12	17	3
	2001-2002	IPG	1	0	1	0	0	0	0
Nouvelle-Écosse	1999-2000	IPG	8	3	11	3	6	8	19
	2000-2001	IPG	6	2	8	2	3	6	14
	2001-2002	IPG	6	2	8	2	3	5	11
Nouveau-Brunswick ⁴	1999-2000	IPG	3	25	29	3	5	9	11
	2000-2001	IPG
	2001-2002	IPG
Québec	1999-2000	IPG	5	1	6	1	58	60	59
	2000-2001	IPG	5	0	5	1	58	59	57
	2001-2002	IPG	5	0	5	1	58	59	52
Ontario	1999-2000	IPG	7	1	8	0	3	3	0
	2000-2001	IPG	7	1	8	0	3	3	0
	2001-2002	IPG	7	1	8	0	3	3	0
Manitoba ⁵	1999-2000	IPG	1	5	6	0	1	1	0
	2000-2001	IPG	2	5	7	0	1	1	0
	2001-2002	IPG	2	4	5	0	2	2	0
Saskatchewan	1999-2000	IPG	1	4	4	2	3	6	6
	2000-2001	IPG	0	3	3	2	2	4	6
	2001-2002	IPG	0	3	3	2	3	5	5
Alberta	1999-2000	AM	4	1	5	29	33
	2000-2001	AM	4	1	5	27	31
	2001-2002	AM	3	1	4	25	28
Colombie-Britannique	1999-2000	DPS	9	20	29	0	6	6	1
	2000-2001	DPS	9	9	18	0	7	7	1
	2001-2002	DPS	7	8	14	0	8	8	0
Yukon	1999-2000	AM	4	2	6	0	2	2	2
	2000-2001	AM	2	1	3	0	2	2	4
	2001-2002	AM	2	1	3	0	1	1	1
Territoires du Nord-Ouest ⁶	1999-2000
	2000-2001
	2001-2002	MC	0	0	0	0	0	0	17
Nunavut ⁷	1999-2000
	2000-2001
	2001-2002	MC	6	0	6	1	0	1	1
Total	1999-2000	19
	2000-2001	18¹
	2001-2002	16

Notes : AM - Accusations multiples.

DPS - Décision la plus sévère.

IPG - Infraction la plus grave.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le calcul du pourcentage de distribution est basé sur le nombre total des admissions des personnes condamnées moins celles dont l'infraction la plus grave n'a pas été indiquée.

¹ Le pourcentage des « Admissions pour défaut de paiement d'une amende » est calculé à partir du nombre total des admissions de personnes condamnées au Tableau 6 (c'est-à-dire au moins une des accusations pour laquelle le contrevenant a été condamné était pour défaut de paiement d'une amende).² Terre-Neuve-et-Labrador - Données non disponibles pour 1999-2000 en raison d'une défectuosité des systèmes informatiques due à l'année 2000.³ Île-du-Prince-Édouard - La façon de compiler les données a changé, il faut donc faire preuve de prudence en comparant les données de 2001-2002 avec les données antérieures.⁴ Nouveau-Brunswick - En 1999-2000, les données pour les infractions ne représentent que les contrevenants qui ont été admis et libérés au cours de l'année civile. - En 2000-2001, les données ne sont pas disponibles à cause du réaménagement des systèmes informatiques.⁵ Manitoba - Compte tenu des travaux d'entretien en matière de réaménagement des systèmes informatiques qui ont donné lieu à un changement dans la source de ces données, il existe des problèmes de comparabilité des données en 1999-2000 du Manitoba par rapport aux années antérieures. En conséquence, les comparaisons utilisant ces données doivent être faites avec prudence.⁶ Territoires du Nord-Ouest - Les diminutions résultent de la création du Territoire du Nunavut le 1^{er} avril 1999.⁷ Nunavut - En 1999-2000 et en 2000-2001, ce secteur de compétence ne possédait pas un système de données sur les détenus qui permettait de calculer convenablement le nombre d'admissions.

Tableau 8

Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux et territoriaux, selon la durée totale de la peine, 1999-2000 à 2001-2002

Secteur de compétence	Année	Admissions de personnes condamnées	Durée totale de la peine						
			De 1 à 7 jours	De 8 à 14 jours	De 15 à 29 jours	De 30 à 31 jours (1 mois)	De 32 à 89 jours	De 90 à 92 jours (3 mois)	De 93 à 179 jours
		nombre	pourcentage						
Terre-Neuve-et-Labrador ³	1999-2000	936	7	15	8	11	15	9	12
	2000-2001	944	6	16	10	11	16	12	9
	2001-2002	890	5	13	9	11	17	12	13
Île-du-Prince-Édouard ⁴	1999-2000	647	21	23	18	7	22	4	3
	2000-2001	586	28	26 ^r	22	0	13	0	9
	2001-2002	650	35	6	15	10	19	4	6
Nouvelle-Écosse	1999-2000	1 825	9	8	8	11	14	8	9
	2000-2001	1 624	7	10	9	11	16	8	10
	2001-2002	1 507	6	9	9	12	17	8	9
Nouveau-Brunswick ⁵	1999-2000	2 179	27	21	12	8	10	6	5
	2000-2001
	2001-2002	1 555
Québec	1999-2000	18 016	14	18	18	4	21	7	7
	2000-2001	14 951	15	19	18	4	21	7	7
	2001-2002	14 372	14	18	20	5	20	7	7
Ontario	1999-2000	30 747	14	8	11	13	18	11	8
	2000-2001	30 999	16	8	11	13	18	10	8
	2001-2002	31 980	17	8	11	13	18	10	8
Manitoba ⁶	1999-2000	3 284 ^r	3 ^r	6 ^r	4 ^r	12 ^r	17 ^r	12 ^r	11 ^r
	2000-2001	2 901	4	7	5	12	16	13	11
	2001-2002	3 025	4	7	4	13	17	11	12
Saskatchewan	1999-2000	3 368	4	6	12	8	12	8	10
	2000-2001	3 219	5	6	12	7	13	8	11
	2001-2002	3 410	4	5	11	8	14	8	11
Alberta	1999-2000	14 728	25	8	5	15	14	10	6
	2000-2001	14 859	28	9	5	14	14	9	5
	2001-2002	15 164	31	8	5	14	15	9	5
Colombie-Britannique	1999-2000	9 739	13	10	5	13	16	9	9
	2000-2001	9 520	15	10	6	12	16 ^r	9	10
	2001-2002	9 263	17	10	6	12	15	8	10
Yukon	1999-2000	308	12	14	8	15	21	11	9
	2000-2001	294	15	14	11	13	18	9	7
	2001-2002	280	13	10	13	13	24	8	11
Territoires du Nord-Ouest ⁷	1999-2000	1 108
	2000-2001	802
	2001-2002	562	4	9	4	8	13	10	13
Nunavut ⁸	1999-2000
	2000-2001	229
	2001-2002	217
Total	1999-2000	86 885	15	10	10	12	17	10	8
	2000-2001	80 928	17	10	10	11	17	9	8
	2001-2002	82 875	18	9	10	12	17	9	8

Tableau 8

Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux et territoriaux, selon la durée totale de la peine, 1999-2000 à 2001-2002 – fin

Secteur de compétence	Année	Durée totale de la peine					Médiane ¹ (en jours)	Peines discontinues ²
		De 180 à 184 jours (6 mois)	De 185 à 364 jours	De 365 à 366 jours (1 an)	De 367 à 730 jours	2 ans et plus		
		pourcentage					nombre	pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador ³	1999-2000	4	9	2	4	3	..	14
	2000-2001	5	7	2	3	2	..	16 ^r
	2001-2002	6	6	2	3	4	..	15
Île-du-Prince-Édouard ⁴	1999-2000	2	1	0	0	0	..	17
	2000-2001	0	2 ^r	0	0	0	..	33
	2001-2002	1	2	0	1	1	..	32
Nouvelle-Écosse	1999-2000	5	8	2	4	13	60	16
	2000-2001	5	7	2	4	13	60	20
	2001-2002	4	6	2	5	14	70	17
Nouveau-Brunswick ⁵	1999-2000	1	4	0	2	2	14	9 ^r
	2000-2001
	2001-2002	16
Québec	1999-2000	3	3	1	2	1	29	11
	2000-2001	2	3	1	2	0	28	8 ^r
	2001-2002	2	3	1	2	1	27	8
Ontario	1999-2000	3	5	1	3	4	45	20
	2000-2001	3	5	1	3	3	40	19
	2001-2002	3	5	1	3	4	30	18
Manitoba ⁶	1999-2000	8 ^r	10 ^r	4 ^r	7 ^r	7 ^r	90 ^r	9 ^r
	2000-2001	6	8	3	7	6	90	9 ^r
	2001-2002	7	8	3	6	8	90	9
Saskatchewan	1999-2000	7	10	4	9	9	90	5
	2000-2001	7	11	4	11	6	119	6
	2001-2002	7	11	4	9	7	92	4
Alberta	1999-2000	3	3	1	2	7	30	11
	2000-2001	3	3	1	2	7	30	11
	2001-2002	2	3	1	2	5	30	11
Colombie-Britannique	1999-2000	6	10	0	6	3	60	2
	2000-2001	6	9	0	6 ^r	3	60	2 ^r
	2001-2002	5	6	3	4	4	45	4
Yukon	1999-2000	3	2	1	1	2	30	18
	2000-2001	3	4	1	2	4	30	14
	2001-2002	1	4	1	3	1	37	8
Territoires du Nord-Ouest ⁷	1999-2000
	2000-2001
	2001-2002	7	14	4	8	5	120	3
Nunavut ⁸	1999-2000
	2000-2001
	2001-2002
Total	1999-2000	4	5	1	3	4	...	13^r
	2000-2001	4	5	1	4	4	...	13^r
	2001-2002	3	5	2	3	4	...	13

Note : Le calcul du pourcentage de distribution est basé sur le nombre total des admissions des personnes condamnées moins celles dont la durée totale de la peine n'a pas été indiquée.

¹ Le calcul de la durée médiane de la peine exclut les peines de deux ans et plus. Il est impossible de calculer la durée médiane de la peine globale étant donné qu'on ne recueille que des données agrégées. La durée médiane de la peine présentée pour chaque secteur de compétence est déclarée par les provinces et les territoires selon leurs microdonnées respectives.

² Les pourcentages des « Peines discontinues » sont calculés à partir des admissions de personnes condamnées dans le Tableau 6. De plus, ils sont exclus des pourcentages indiqués sous la rubrique « Durée totale de la peine ».

³ Terre-Neuve-et-Labrador - Les données de 1999-2000 sur les admissions ont été estimées en raison d'une défectuosité des systèmes informatiques due à l'an 2000.

⁴ Île-du-Prince-Édouard - La façon de compiler les données a changé, il faut donc faire preuve de prudence en comparant les données de 2001-2002 avec les données antérieures.

⁵ Nouveau-Brunswick - Les données sur la durée de la peine ne sont fondées que sur les contrevenants admis et libérés au cours de l'année civile. Il pourrait alors se dégager une certaine tendance dans les données qui laisserait croire à des peines plus courtes. - En 2000-2001, les données ne sont pas disponibles à cause du réaménagement des systèmes informatiques.

⁶ Manitoba - Compte tenu des travaux d'envergure en matière de réaménagement des systèmes informatiques qui ont donné lieu à un changement dans la source de ces données, il existe des problèmes de comparabilité des données en 1999-2000 du Manitoba par rapport aux années antérieures. En conséquence, les comparaisons utilisant ces données doivent être faites avec prudence.

⁷ Territoires du Nord-Ouest - Les diminutions importantes résultent de la création du Territoire du Nunavut le 1^{er} avril 1999.

⁸ Nunavut - En 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002, ce secteur de compétence ne possédait pas de système informatique de données sur les détenus qui aurait permis de calculer convenablement le nombre d'admissions.

Tableau 9

Âge des détenus à l'admission dans un établissement provincial et territorial, selon le statut à l'admission, 2001-2002

Secteur de compétence	Statut	Total	Âge à l'admission ¹								50 ans et plus	Âge médian ²
			De 18 à 19	De 20 à 24	De 25 à 29	De 30 à 34	De 35 à 39	De 40 à 44	De 45 à 49			
			nombre	pourcentage						nombre		
Terre-Neuve-et-Labrador	Condamné	890	5	17	14	14	15	12	10	13	..	
	Prévenu	374	14	16	14	15	16	11	6	8	..	
Île-du-Prince-Édouard ³	Condamné	650	3	24	17	14	12	11	8	13	..	
	Prévenu	178	2	28	14	16	13	10	7	9	..	
Nouvelle-Écosse	Condamné	1 507	9	22	17	12	14	11	7	7	30	
	Prévenu	1 881	10	21	15	13	15	10	8	8	31	
Nouveau-Brunswick	Condamné	1 555	
	Prévenu	1 337	
Québec	Condamné	14 372	3	16	15	17	17	14	9	10	35	
	Prévenu	27 341	8	19	15	15	17	13	7	7	33	
Ontario	Condamné	31 980	8	20	14	15	17	13	7	6	33	
	Prévenu	56 370	11	20	14	15	15	12	7	6	32	
Manitoba	Condamné	3 025	10	24	20	15	13	9	4	4	28	
	Prévenu	7 625	11	23	19	15	14	9	4	4	29	
Saskatchewan	Condamné	3 410	9	23	18	15	15	9	6	6	30	
	Prévenu	10 278	15	25	16	15	12	8	4	4	28	
Alberta	Condamné	15 164	7	21	17	16	16	11	6	5	31	
	Prévenu	8 875	11	24	16	16	14	9	5	4	29	
Colombie-Britannique	Condamné	9 263	6	20	18	18	16	11	6	5	31	
	Prévenu	10 687	7	21	17	19	16	11	5	4	31	
Yukon	Condamné	280	5	26	11	22	16	9	5	6	32	
	Prévenu	323	6	27	11	20	13	10	5	7	31	
Territoires du Nord-Ouest	Condamné	562	5	24	18	20	15	9	3	6	30	
	Prévenu	237	8	18	18	22	16	8	3	6	30	
Nunavut	Condamné	217	5	20	27	24	14	4	4	2	..	
	Prévenu	554	5	19	21	21	22	5	5	2	..	
Total	Condamné	82 875	7	20	16	16	16	12	7	7	...	
	Prévenu	126 060	10	21	15	15	15	11	6	6	...	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les contrevenants âgés de moins de 18 ans au moment de l'admission sont exclus.

² Il est impossible de calculer l'âge médian global au moment de l'admission dans un établissement étant donné que seules des données agrégées sont recueillies. L'âge médian présenté pour chaque secteur de compétence est déclaré par les provinces et les territoires selon leurs micro-données respectives.

³ Île-du-Prince-Édouard - La façon de compiler les données a changé, il faut donc faire preuve de prudence en comparant les données de 2001-2002 avec les données antérieures.

Tableau 10

Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux et territoriaux, selon certaines perspectives et caractéristiques du détenu, 1999-2000 à 2001-2002

Secteur de compétence	Année	Admissions de personnes condamnées	Certaines caractéristiques du détenu		
			Pourcentage de femmes	Pourcentage d'Autochtones	Âge médian ¹
Terre-Neuve-et-Labrador ²	1999-2000	936	3 ^r	3 ^r	..
	2000-2001	944	8	7	..
	2001-2002	890	5	10	..
Île-du-Prince-Édouard ³	1999-2000	647	8	1	..
	2000-2001	586	10	1	..
	2001-2002	650	7	3	..
Nouvelle-Écosse	1999-2000	1 825	6	6	30
	2000-2001	1 624	6	7	30
	2001-2002	1 507	6	7	30
Nouveau-Brunswick ⁴	1999-2000	2 179	6	6	31
	2000-2001
	2001-2002	1 555	6	7	..
Québec	1999-2000	18 016	10	2	34
	2000-2001	14 951	10	2	35
	2001-2002	14 372	10	2	35
Ontario	1999-2000	30 747	9	9	31
	2000-2001	30 999	9	9	32
	2001-2002	31 980	9	9	33
Manitoba ⁵	1999-2000	3 284 ^r	6 ^r	63	29 ^r
	2000-2001	2 901	6	64	29 ^r
	2001-2002	3 025	8	69	28
Saskatchewan	1999-2000	3 368	10	75	30
	2000-2001	3 219	9	76	29
	2001-2002	3 410	9	77	30
Alberta	1999-2000	14 728	11	39	31
	2000-2001	14 859	11	39	31
	2001-2002	15 164	12	38	31
Colombie-Britannique	1999-2000	9 739	8	19	31
	2000-2001	9 520	7	20	31
	2001-2002	9 263	8	21	31
Yukon	1999-2000	308	8	66	33
	2000-2001	294	9	72	31
	2001-2002	280	6	76	32
Territoires du Nord-Ouest ⁶	1999-2000	1 108	5
	2000-2001	802	5
	2001-2002	562	7	90	30
Nunavut	1999-2000
	2000-2001	229	0	98	..
	2001-2002	217	0	98	..
Total	1999-2000	86 885	9	18	...
	2000-2001	80 928	9	19	...
	2001-2002	82 875	9	20	...

¹ Il est impossible de calculer l'âge médian global au moment de l'admission dans un établissement étant donné que seules des données agrégées sont recueillies.

² Terre-Neuve-et-Labrador - En raison d'une défectuosité des systèmes informatiques due à l'année 2000, le nombre d'« admissions de personnes condamnées » correspond à une estimation et les pourcentages de « femmes » et d'« Autochtones » reposent sur des données actuelles de six mois.

³ Île-du-Prince-Édouard - La façon de compiler les données a changé, il faut donc faire preuve de prudence en comparant les données de 2001-2002 avec les données antérieures.

⁴ Nouveau-Brunswick - Seuls les délinquants qui ont été admis et libérés pendant l'année civile sont représentés dans les données des caractéristiques des détenus. - En 2000-2001, les données ne sont pas disponibles à cause du réaménagement des systèmes informatiques.

⁵ Manitoba - Compte tenu des travaux d'envergure en matière de réaménagement de systèmes informatiques qui ont donné lieu à un changement dans la source de ces données, il existe des problèmes de comparabilité des données en 1999-2000 du Manitoba par rapport aux années antérieures. Par conséquent, les comparaisons utilisant ces données doivent être faites avec prudence.

⁶ Territoires du Nord-Ouest - Les diminutions importantes résultent de la création du Territoire du Nunavut le 1^{er} avril 1999.

Tableau 11

Libérations de personnes condamnées et prévenues des établissements provinciaux et territoriaux, selon la durée du séjour¹, 2001-2002

Secteur de compétence	Statut	Nombre total de libérations	Durée du séjour								Médiane (en jours)
			De 1 à 7 jours	De 8 à 14 jours	De 15 à 31 jours	De 32 à 92 jours	De 93 à 184 jours	De 185 à 366 jours	De 367 à 729 jours	2 ans et plus	
		nombre	pourcentage								nombre
Terre-Neuve-et-Labrador	Condamné	1 138	6	15	17	30	18	7	4	3	..
	Prévenu	140	20	14	22	27	9	4	3	2	..
Île-du-Prince-Édouard ²	Condamné	650	41	16	22	15	4	1	0	0	..
	Prévenu	39	79	10	8	3	0	0	0	0	..
Nouvelle-Écosse	Condamné	1 387	17	12	24	27	16	4	0	0	29
	Prévenu	1 865	87	5	4	4	1	0	0	0	2
Nouveau-Brunswick ³	Condamné
	Prévenu
Québec	Condamné	20 606	21	14	19	23	13	8	2	0	27
	Prévenu	19 586	73	8	8	7	2	1	1	0	3
Ontario	Condamné	32 556	21	10	18	27	15	6	2	1	33
	Prévenu	56 356	50	14	14	15	5	2	1	0	8
Manitoba	Condamné	3 570	16	9	21	29	16	7	3	0	40
	Prévenu	8 825	53	12	12	16	6	2	0	0	7
Saskatchewan	Condamné	3 490	11	10	16	24	19	14	5	1	57
	Prévenu	10 171	39	10	12	24	10	5	1	1	5
Alberta	Condamné	15 110	31	9	18	23	12	5	1	0	22
	Prévenu	8 809	62	14	14	9	1	0	0	0	5
Colombie-Britannique	Condamné	9 526	26	12	17	26	11	6	2	0	24
	Prévenu	11 304	53	16	14	13	3	1	0	0	7
Yukon	Condamné	292	20	13	26	25	10	5	1	0	25
	Prévenu	310	61	13	9	14	3		0	0	6
Territoires du Nord-Ouest	Condamné	579	12	9	18	31	22	8	0	0	49
	Prévenu	207	30	12	19	31	6	1	0	0	27
Nunavut ⁴	Condamné
	Prévenu
Total	Condamné	88 904	22	11	18	25	14	7	2	0	...
	Prévenu	117 612	55	13	12	13	4	2	0	0	...

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les calculs de la « durée du séjour » excluent les libérations pour lesquelles la durée de la peine est inconnue.

² Île-du-Prince-Édouard - La façon de compiler les données a changé, il faut donc faire preuve de prudence en comparant les données de 2001-2002 avec les données antérieures.

³ Nouveau-Brunswick - En 2001-2002, les données ne sont pas disponibles à cause du réaménagement des systèmes informatiques.

⁴ Nunavut - Ce secteur de compétence ne possède pas actuellement un système informatique sur les détenus qui permet de calculer convenablement le nombre de libérations.

Tableau 13

Compte moyen de contrevenants, surveillance communautaire, 1999-2000 à 2001-2002

Secteur de compétence	Compte moyen de contrevenants ¹								
	Année	Probation	Libération conditionnelle provinciale	Programme de solution de rechange à l'amende	Ordonnances de service communautaire ²	Ordonnances d'indemnisation ²	Surveillance des conditions de la libération sous caution	Peines d'emprisonnement avec sursis	Autres
Terre-Neuve-et-Labrador	1999-2000	2 260	344	..	0	180	16
	2000-2001	2 338	369	..	0	124	13
	2001-2002	2 238	0	94	14
Île-du-Prince-Édouard	1999-2000	713 ^r
	2000-2001	661	...	31	19	32
	2001-2002	705	...	27	16	25
Nouvelle-Écosse ⁴	1999-2000	4 614	...	903	948	398
	2000-2001	4 365	891
	2001-2002	3 993	...	150	826	390	412
Nouveau-Brunswick ^{5,6}	1999-2000	2 416 ^r	.. ^r	..	26
	2000-2001
	2001-2002
Québec	1999-2000	7 925	1 291	..	2 362	..	10	2 876	0
	2000-2001	7 813	903	..	2 304	..	0	2 884	0
	2001-2002	8 389	846	..	2 386	..	0	3 201	0
Ontario	1999-2000	52 013	406	0	5 506	0	0	2 488	0
	2000-2001	52 181	322	0	5 242	0	0	2 785	0
	2001-2002	53 372	276	0	5 452	0	0	3 010	0
Manitoba ⁷	1999-2000	5 997	...	189	279	..	364	534	..
	2000-2001	6 440	...	606	777	440	81
	2001-2002	6 920	...	569	734	780	57
Saskatchewan	1999-2000	3 720	550	1 083	305	877	108
	2000-2001	3 803	654	1 025	315	1 006	126
	2001-2002	3 974	705	979	337	1 094	127
Alberta ^{5,8}	1999-2000	8 311	...	1 152	20	0	0	749	1 317
	2000-2001	8 696	...	1 096	187	0	0	971	1 558
	2001-2002	8 816	...	879	409	0	0	1 259	1 868
Colombie-Britannique ⁹	1999-2000	14 453	203	6 869	1 241	263
	2000-2001	13 854	249	...	1 457	...	5 782	1 612	870
	2001-2002	13 057	265	5 225	2 022	1 084
Yukon	1999-2000	438	...	7	76	39	27
	2000-2001	375	...	2	73	45	24
	2001-2002	351	...	2	56	51	23
Territoires du Nord-Ouest	1999-2000
	2000-2001
	2001-2002
Nunavut	1999-2000
	2000-2001
	2001-2002	100	1	..	12	24	3
Total	1999-2000	102 860	1 900	2 251	10 009	1 083	7 624	8 984	2 155
	2000-2001	100 526	1 474	1 736	11 881	1 025	6 170	9 885	2 704
	2001-2002	101 915	1 388	1 627	10 524	979	5 618	11 941	3 613

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Sauf sous indication contraire, le compte moyen de contrevenants est déclaré selon le compte mensuel moyen.

² Dans la plupart des secteurs de compétence, les « ordonnances de service communautaire » (OSC) et les « ordonnances d'indemnisation » (OI) sont des conditions d'une ordonnance de probation; les totaux selon le secteur de compétence ne sont donc pas présentés.

³ La catégorie « Autres » inclut les « détenus libérés temporairement de la garde » et « autres à être précisés mais autre que le programme de solution de rechange à l'amende ».

⁴ Nouvelle-Écosse - À partir du 1er juin 2002, des changements majeurs ont été fait au Programme de solutions de rechange à l'amende dont l'élimination des infractions provinciales des véhicules moteurs et les infractions aux règlements de la circulation du Code Criminel de ce programme, ce qui explique l'énorme baisse par rapport aux années antérieures.

⁵ Nouveau-Brunswick et Alberta - La catégorie « Autres » comprend les détenus libérés temporairement de la garde, la mise en liberté sous caution et la semi-liberté, les mises en liberté provisoire, les mises en liberté sous condition relevant du fédéral, les permissions de sortir relevant des provinces et les libérations avant procès.

⁶ Nouveau-Brunswick - En 2000-2001 ainsi qu'en 2001-2002, les données ne sont pas disponibles à cause du réaménagement des systèmes informatiques.

⁷ Manitoba - Les nombres antérieurs à 1999-2000 incluent les jeunes dans les catégories « ordonnances de service communautaire » et « programme de solutions de rechange à l'amende ».

⁸ Alberta - Les nombres dans la catégorie « programme de solutions de rechange à l'amende » reflètent le nombre de participants au programme institutionnel et pré-institutionnel.

⁹ Colombie-Britannique - Des organismes à contrat s'occupent de la surveillance des personnes assujetties à une « ordonnance de service communautaire ». De plus, la catégorie « autres » rend compte de la surveillance électronique qui a été erronément incluse dans la catégorie des « peines d'emprisonnement » avant 1999-2000.

Tableau 14

Nombre d'inscriptions à la surveillance communautaire, 1999-2000 à 2001-2002

Secteur de compétence	Année	Nombre d'admissions ou libérations							Autres
		Probation	Libération conditionnelle provinciale	Programme de solution de rechange à l'amende	Ordonnances de service communautaire ¹	Ordonnances d'indemnisation ¹	Surveillance des conditions de la libération sous caution	Peines d'emprisonnement avec sursis	
nombre									
Terre-Neuve-et-Labrador ²	1999-2000	1 811	243	310	66
	2000-2001	1 906	247	319	64
	2001-2002	2 134	339	316	70
Île-du-Prince-Édouard	1999-2000	592	...	82	50	95
	2000-2001	533	...	50	40	106
	2001-2002	563	...	67	40	179
Nouvelle-Écosse ³	1999-2000	3 791	...	2 916	846	628	739
	2000-2001	3 653	...	1 746	730	623	812
	2001-2002	3 547	...	270	646	614	758
Nouveau-Brunswick ^{4,5}	1999-2000	1 429	...	1 166	199	0	0	499	1 541
	2000-2001	1 733	...	434	177	0	0	682	315
	2001-2002	1 830	...	682	316	0	0	667	753
Québec	1999-2000	7 098	2 257	..	4 008	..	33	4 557	0
	2000-2001	7 704	1 698	..	4 311	..	0	4 259	0
	2001-2002	8 277	1 323	..	4 296	..	0	4 670	0
Ontario	1999-2000	33 432	683	0	7 622	0	0	4 271	0
	2000-2001	34 920	550	0	7 609	0	0	4 211	0
	2001-2002	38 236	486	0	9 051	0	0	4 416	0
Manitoba ⁶	1999-2000	1 581	1 091	..	1 077	584	..
	2000-2001	6 811	...	1 203	976	705	1 153
	2001-2002	5 219	...	1 197	998	766	1 037
Saskatchewan	1999-2000	3 242	...	10 729	867	1 027	741	1 243	264
	2000-2001	3 457	...	13 087	1 108	995	686	1 365	302
	2001-2002	3 402	...	12 120	1 035	1 001	751	1 344	305
Alberta ^{4,7}	1999-2000	8 706	...	7 431	54	0	0	1 120	3 320
	2000-2001	9 360	...	6 506	381	0	0	1 558	3 783
	2001-2002	9 438	...	5 795	920	0	0	1 731	4 377
Colombie-Britannique ⁸	1999-2000	12 283	415	...	4 111	...	12 244	2 439	1 491
	2000-2001	11 509	497	...	3 936	...	12 149	3 226	2 317
	2001-2002	11 067	492	12 210	3 712	1 227
Yukon	1999-2000	405	...	78	171	91	103
	2000-2001	353	...	28	130	96	66
	2001-2002	338	...	20	191	104	109
Territoires du Nord-Ouest	1999-2000
	2000-2001
	2001-2002
Nunavut	1999-2000
	2000-2001
	2001-2002	801	8	..	4	198	9
Total	1999-2000	72 789	3 355	23 983	19 041	1 027	14 266	15 792	7 619
	2000-2001	81 939	2 745	23 054	19 475	995	12 965	17 084	8 918
	2001-2002	84 852	2 309	20 151	17 605	1 001	13 152	18 578	8 824

¹ Dans la plupart des secteurs de compétence, les « ordonnances de service communautaire » (OSC) et les « ordonnances d'indemnisation » (OI) sont des conditions d'une « ordonnance de probation ». Les totaux selon le secteur de compétence ne sont donc pas présentés.

² Terre-Neuve-et-Labrador - Les « ordonnances de service communautaire » (OSC) et les « ordonnances d'indemnisation » (OI) sont comprises au nombre total des inscriptions à la probation. Les contrevenants surveillés sous le programme de surveillance à distance apparaissent sous la rubrique « Autres ».

³ Nouvelle-Écosse - À partir du 1er juin 2002, des changements majeurs ont été fait au Programme de solutions de rechange à l'amende dont l'élimination des infractions provinciales des véhicules moteurs et les infractions aux règlements de la circulation du Code Criminel de ce programme, ce qui explique l'énorme baisse par rapport aux années antérieures.

⁴ Nouveau-Brunswick et Alberta - La catégorie « Autres » comprend les détenus libérés temporairement de la garde, la mise en liberté sous caution et la semi-liberté, les mises en liberté provisoire, les mises en liberté sous condition relevant du fédéral, les permissions de sortir relevant des provinces et les libérations avant procès.

⁵ Nouveau-Brunswick - En raison d'une défectuosité des systèmes informatiques, les données de la catégorie de « probation », des « peines d'emprisonnement avec sursis » et « autres » sont projetées pour 1999-2000. - En 2000-2001, le « programme de solution de rechange à l'amende » et les « ordonnances de service communautaire » sont des prévisions basées sur sept mois de données.

⁶ Manitoba - Les données de 1999-2000 sur les « admissions à la probation » n'étaient pas disponibles en raison des travaux d'envergure en matière de réaménagement des systèmes informatiques. Il faut également signaler que la catégorie « programme de solutions de rechange à l'amende » ne comprend plus les infractions au Code de la route à compter de 1999-2000.

⁷ Alberta - Les nombres dans la catégorie « programme de solutions de rechange à l'amende » reflètent le nombre de participants au programme institutionnel et pré-institutionnel.

⁸ Colombie-Britannique - Des organismes à contrat s'occupent de la surveillance des personnes assujetties à une « ordonnance de service communautaire ». Les données de la catégorie « Autres » prennent en compte la surveillance électronique qui a été erronément incluse dans la catégorie des « peines d'incarcération » avant 1999-2000. Il faut également noter que le compte dans la catégorie des « ordonnances de service communautaire » repose sur le nombre de libérations.

Tableau 15

Durée de l'ordonnance de probation, 1999-2000 à 2001-2002

Secteur de compétence	Année	Nombre total des admissions à la probation	Durée de l'ordonnance de probation				
			Moins de 3 mois	3 mois	Plus de 3 mois et moins de 6 mois	Plus de 6 mois et moins de 12 mois	
			nombre		pourcentage		
Terre-Neuve-et-Labrador ²	1999-2000	1 811	15	0	7	6	14
	2000-2001	1 906	12	0	4	12	14
	2001-2002	2 134	1	1	1	4	4
Île-du-Prince-Édouard	1999-2000	592
	2000-2001	533
	2001-2002	563
Nouvelle-Écosse	1999-2000	3 791	2	2	1	9	6
	2000-2001	3 653	2	2	1	10	6
	2001-2002	3 547	2	2	1	9	6
Nouveau-Brunswick ³	1999-2000	1 429	5	0	15	0	50
	2000-2001	1 733
	2001-2002	1 830
Québec	1999-2000	7 098	1	2	4	10	6
	2000-2001	7 704	0	0	0	4	1
	2001-2002	8 277	0	0	0	4	1
Ontario	1999-2000	33 432	1	1	1	6	3
	2000-2001	34 920	1	1	1	6	3
	2001-2002	38 236	1	1	1	4	6
Manitoba ⁴	1999-2000
	2000-2001	6 811	2	1	3	3	17
	2001-2002	5 219	5	0	0	2	4
Saskatchewan	1999-2000	3 242	0	1	1	17	14
	2000-2001	3 457	0	1	1	17	13
	2001-2002	3 402		1	1	15	14
Alberta	1999-2000	8 706
	2000-2001	9 360
	2001-2002	9 438
Colombie-Britannique	1999-2000	12 283	1	1	2	13	8
	2000-2001	11 509	1	1	1	11	9
	2001-2002	11 067	1	2	2	13	8
Yukon	1999-2000	405	11	8	3	0	29
	2000-2001	353	9	0	11	0	34
	2001-2002	338	8	0	8	0	36
Territoires du Nord-Ouest	1999-2000
	2000-2001
	2001-2002
Nunavut	1999-2000
	2000-2001
	2001-2002	801	3	5	3	14	12
Total	1999-2000	72 789	1	1	2	8^r	7
	2000-2001	81 939	1	1	1	7	6
	2001-2002	84 852	1	1	1	6	6

Tableau 15

Durée de l'ordonnance de probation, 1999-2000 à 2001-2002 – fin

Secteur de compétence	Année	Durée de l'ordonnance de probation						Mediane ¹ (en mois)
		12 mois	Plus de 12 mois et moins de 18 mois	18 mois	Plus de 18 mois et moins de 24 mois	24 mois	Plus de 24 mois	
				pourcentage				nombre
Terre-Neuve-et-Labrador ²	1999-2000	26	14	0	1	11	5	12
	2000-2001	27	12	0	3	11	5	12
	2001-2002	41	0	3	4	30	12	..
Île-du-Prince-Édouard	1999-2000
	2000-2001
	2001-2002
Nouvelle-Écosse	1999-2000	40	7	11	2	12	7	12
	2000-2001	41	7	12	2	12	5	12
	2001-2002	41	8	12	3	11	6	12
Nouveau-Brunswick ³	1999-2000	0	12	0	16	0	2	10
	2000-2001
	2001-2002
Québec	1999-2000	25	2	5	1	30	12	12
	2000-2001	32	3	6	0	38	15	24
	2001-2002	32	3	7	0	39	14	24
Ontario	1999-2000	44	4	15	2	15	8	12
	2000-2001	45	4	15	2	14	8	12
	2001-2002	44	4	10	7	11	10	12
Manitoba ⁴	1999-2000
	2000-2001	11	10	6	14	11	22	18 ^r
	2001-2002	23	5	10	6	21	23	18
Saskatchewan	1999-2000	37	4	0	13	8	4	12
	2000-2001	37	4	5	10	9	3	12
	2001-2002	37	5	5	12	6	3	12
Alberta	1999-2000
	2000-2001
	2001-2002
Colombie-Britannique	1999-2000	47	1	12	0	11	4	12
	2000-2001	45	1	13	0	13	4	12
	2001-2002	45	1	12	0	12	4	12
Yukon	1999-2000	0	29	0	8	0	12	9
	2000-2001	0	29	0	9	0	8	9
	2001-2002	0	33	0	4	1	10	9
Territoires du Nord-Ouest	1999-2000
	2000-2001
	2001-2002
Nunavut	1999-2000
	2000-2001
	2001-2002	36	3	9	0	13	1	..
Total	1999-2000	40^r	4	12^r	2	15^r	7^r	...
	2000-2001	39	5	12	3	15	9	...
	2001-2002	41	4	10	5	15	10	...

¹ Il est impossible de calculer la durée médiane globale des ordonnances de probation étant donné que seul les données agrégées sont recueillies.² Terre-Neuve-et-Labrador - Les diminutions ou augmentations par rapport à certaines catégories sont attribuables à l'implantation d'un nouveau système opératoire (PCOMS), vers la fin de l'automne 2001.³ Nouveau-Brunswick - En raison d'une défectuosité des systèmes informatiques, les données de la catégorie « probation » est projetée et la médiane repose sur des données actuelles de neuf mois pour 1999-2000. - En 2000-2001 ainsi qu'en 2001-2002, les données pour la « durée de l'ordonnance de probation » ne sont pas disponibles à cause du réaménagement des systèmes informatiques.⁴ Manitoba - Les données de 1999-2000 sur les « admissions à la probation » n'étaient pas disponibles en raison des travaux d'envergure en matière de réaménagement des systèmes informatiques.

Tableau 16

Nombre d'admissions à la probation, selon l'infraction la plus grave, 1999-2000 à 2001-2002

Secteur de compétence	Année	Nombre total d'admissions à la probation	Code criminel				Lois fédérales		Lois provinciales/territoriales et règlements municipaux
			Crimes de violence	Crimes contre les biens	Conduite avec facultés affaiblies	Autres	Infractions concernant les drogues	Autres	Total
									nombre
Terre-Neuve-et-Labrador ¹	1999-2000	1 811	40	34	5	14	4	1	2
	2000-2001	1 906	37	33	5	19	5	1	1
	2001-2002	2 134	37	33	5	18	5	1	1
Île-du-Prince-Édouard	1999-2000	592
	2000-2001	533
	2001-2002	563
Nouvelle-Écosse	1999-2000	3 791	33	27	7	26	6	1	0
	2000-2001	3 653	34	24	6	29	6	1	0
	2001-2002	3 547	35	23	7	28	7	1	0
Nouveau-Brunswick ²	1999-2000	1 429	38	33	4	23	2	0	0
	2000-2001	1 733
	2001-2002	1 830
Québec	1999-2000	7 098	31	36	4	18	11	0	0
	2000-2001	7 704	30	37	4	18	11	0	0
	2001-2002	8 277	31	35	4	18	11	1	0
Ontario	1999-2000	33 432	45	32	5	11	5	0	1
	2000-2001	34 920	45	30	6	8	6	0	1
	2001-2002	38 236	53	23	5	12	6	0	1
Manitoba ³	1999-2000
	2000-2001	6 811
	2001-2002	5 219
Saskatchewan	1999-2000	3 242	53	23	9	11	0	5	0
	2000-2001	3 457	46	24	7	13 ^f	0	5	0
	2001-2002	3 402	47	23	7	12	0	5	0
Alberta	1999-2000	8 706
	2000-2001	9 360
	2001-2002	9 438
Colombie-Britannique	1999-2000	12 283	42	27	4	18	7	1	1
	2000-2001	11 509	40	32	4	14	8	0	1
	2001-2002	11 067	40	33	3	14	8	0	1
Yukon ¹	1999-2000	405	24	21	7	40	3	0	5
	2000-2001	353	32	21	7	33	4	0	4
	2001-2002	338	33	15	5	41	3	0	3
Territoires du Nord-Ouest	1999-2000
	2000-2001
	2001-2002
Nunavut	1999-2000
	2000-2001
	2001-2002	801	51	22	1	20	4	0	2
Total	1999-2000	72 789	42	31	5	14^f	6	1	1
	2000-2001	81 939	42	31	5	14	6	1	1
	2001-2002	84 852	46	26	5	14	6	1	1

¹ Terre-Neuve-et-Labrador et le Yukon déclarent des accusations multiples au « Nombre total d'admissions à la probation » plutôt que l'infraction la plus grave déclarée par tous les autres secteurs de compétence.

² Nouveau-Brunswick - En 2000-2001, les données sur les infractions ne sont pas disponibles à cause du réaménagement des systèmes informatiques.

³ Manitoba - Les données de 1999-2000 sur les « admissions à la probation » n'étaient pas disponibles en raison des travaux d'envergure en matière de réaménagement des systèmes informatiques.

Tableau 17

Âge des contrevenants à l'admission à la probation, 1999-2000 à 2001-2002

Secteur de compétence	Année	Âge à l'admission								Âge médian ¹	Total
		De 18 à 19	De 20 à 24	De 25 à 29	De 30 à 34	De 35 à 39	De 40 à 44	De 45 à 49	50 ans et plus		
		pourcentage									nombre
Terre-Neuve-et-Labrador ²	1999-2000	12	22	14	12	14	10	7	10	34	1 811
	2000-2001	11	20	16	13	14	10	7	8	30	1 906
	2001-2002	3	24	15	13	15	11	8	11	..	2 134
Île-du-Prince-Édouard	1999-2000	592
	2000-2001	533
	2001-2002	563
Nouvelle-Écosse	1999-2000	9	22	15	14	15	11	5	9	31	3 791
	2000-2001	9	23	15	13	15	10	6	9	30	3,653
	2001-2002	9	22	14	13	15	11	8	9	31	3,547
Nouveau-Brunswick ³	1999-2000	13	22	17	14	12	9	5	8	29	1 429
	2000-2001	1 733
	2001-2002	1 830
Québec	1999-2000	9	23	15	15	15	11	6	7	31	7 098
	2000-2001	9	22	15	14	15	11	6	8	31	7 704
	2001-2002	9	22	14	14	16	12	7	8	32	8 277
Ontario	1999-2000	9	20	15	15	15	11	6	8	32	33 432
	2000-2001	9	20	14	14	16	12	7	8	33	34 920
	2001-2002	10	21	13	14	15	12	7	8	32	38 236
Manitoba ⁴	1999-2000
	2000-2001	6	26	18	15	14	9	5	6	29	6 811
	2001-2002	7	25	18	16	13	10	5	6	29	5 219
Saskatchewan	1999-2000	11	24	18	15	13	9	5	5	29	3 242
	2000-2001	11	24	17	15	14	8	5	5	29	3 457
	2001-2002	11	24	18	14	13	8	4	6	28	3 402
Alberta	1999-2000	8 706
	2000-2001	9 360
	2001-2002	9 438
Colombie-Britannique	1999-2000	9	19	15	16	16	11	6	7	31	12 283
	2000-2001	11	20	15	15	15	11	6	7	31	11 509
	2001-2002	11	20	15	16	15	11	6	6	31	11 067
Yukon	1999-2000	9	21	14	16	19	10	4	8	32	405
	2000-2001	12	21	14	15	12	11	7	6	30	353
	2001-2002	8	26	15	19	12	7	4	8	30	338
Territoires du Nord-Ouest	1999-2000
	2000-2001
	2001-2002
Nunavut	1999-2000
	2000-2001
	2001-2002	13	24	22	17	12	5	3	3	..	801
Total	1999-2000	5^r	22^r	16^r	16^r	16^r	11	7^r	8^r	...	72 789
	2000-2001	9	21	15	14	15	11	6	8	...	81 939
	2001-2002	8	22	14	14	15	11	7	8	...	84 852

¹ Il est impossible de calculer l'âge médian global au moment de l'admission dans un établissement étant donné que seul des données agrégées sont recueillies.

² Terre-Neuve-et-Labrador - Les diminutions ou augmentations par rapport à certaines catégories sont attribuables à l'implantation d'un nouveau système opératoire (PCOMS), vers la fin de l'automne 2001.

³ Nouveau-Brunswick - En raison d'une défectuosité des systèmes informatiques en 1999-2000, «l'âge médiane» repose sur des données actuelles de neuf mois. - En 2000-2001 ainsi qu'en 2001-2002, les données par rapport à l'âge des contrevenants lors de l'admission à la probation ne sont pas disponibles à cause du réaménagement des systèmes informatiques.

⁴ Manitoba - Les données de 1999-2000 par rapport aux « admissions à la probation » n'étaient pas disponibles en raison des travaux d'envergure en matière de réaménagement des systèmes informatiques.

Tableau 18

Nombre d'admissions à la probation, selon certaines perspectives et caractéristiques du contrevenant, 1999-2000 à 2001-2002

Secteur de compétence	Année	Nombre total des admissions à la probation	Certaines caractéristiques du contrevenant		
			Pourcentage de femmes	Pourcentage d'Autochtones	Âge médian ¹
Terre-Neuve-et-Labrador	1999-2000	1 811	19	8	34
	2000-2001	1 906	15	8	30
	2001-2002	2 134	16	10	..
Île-du-Prince-Édouard	1999-2000	592
	2000-2001	533
	2001-2002	563
Nouvelle-Écosse	1999-2000	3 791	16	4	31
	2000-2001	3 653	15	6	30
	2001-2002	3 547	15	5	31
Nouveau-Brunswick ²	1999-2000	1 429	17	..	29
	2000-2001	1 733	16	8	..
	2001-2002	1 830	16	8	..
Québec	1999-2000	7 098	13	8	31
	2000-2001	7 704	13	8	31
	2001-2002	8 277	13	8	32
Ontario	1999-2000	33 432	17	6	32
	2000-2001	34 920	17	9	33
	2001-2002	38 236	17	6	32
Manitoba ³	1999-2000
	2000-2001	6 811	15	46	29
	2001-2002	5 219	17	51	29
Saskatchewan	1999-2000	3 242	18	65	29
	2000-2001	3 457	20	65	29
	2001-2002	3 402	20	65	28
Alberta	1999-2000	8 706	19	22	..
	2000-2001	9 360	19	21	..
	2001-2002	9 438	17	21	..
Colombie-Britannique	1999-2000	12 283	16	17	31
	2000-2001	11 509	16	18	31
	2001-2002	11 067	17	19	31
Yukon	1999-2000	405	17	46	32
	2000-2001	353	19	57	30
	2001-2002	338	14	65	30
Territoires du Nord-Ouest	1999-2000
	2000-2001
	2001-2002
Nunavut	1999-2000
	2000-2001
	2001-2002	801	16	95	..
Total	1999-2000	72 789	16	12	...
	2000-2001	81 939	17^r	16^r	...
	2001-2002	81 852	16	16	...

Note : Le calcul du pourcentage de distribution est basé sur le nombre total des admissions à la probation moins celles dont le sexe ainsi que le statut d'autochtone est inconnu.

¹ Il est impossible de calculer l'âge médian global au moment de l'admission à la probation étant donné que seul des données agrégées sont recueillies.

² Nouveau-Brunswick - En 1999-2000, en raison d'une défectuosité des systèmes informatiques, le nombre d'« admissions à la probation » est projeté. De plus, le pourcentage de « femmes » ainsi que l'âge médian reposent sur des données actuelles de neuf mois.

³ Manitoba - Les données de 1999-2000 par rapport aux « admissions à la probation » n'étaient pas disponibles en raison des travaux d'envergure en matière de réaménagement des systèmes informatiques.

Tableau 19

Décès des contrevenants provinciaux et territoriaux, selon la cause du décès, 1999-2000 à 2001-2002

Secteur de compétence	Année	Cause du décès				Total	Statut du détenu	
		Suicide	Meurtre	Causes naturelles	Autres ²		En détention	En liberté
nombre								
Terre-Neuve-et-Labrador ²	1999-2000
	2000-2001	0	0	0	0	0	0	0
	2001-2002	0	0	0	0	0	0	0
Île-du-Prince-Édouard	1999-2000	0	0	0	0	0	0	0
	2000-2001	0	0	0	0	0	0	0
	2001-2002	0	0	0	0	0	0	0
Nouvelle-Écosse	1999-2000	0	0	0	0	0	0	0
	2000-2001	1	0	0	0	1	1	0
	2001-2002	0	0	0	0	0	0	0
Nouveau-Brunswick	1999-2000	0	0	0	0	0	0	0
	2000-2001	1	0	0	0	1	1	0
	2001-2002	1	0	0	0	1	1	0
Québec	1999-2000	15	2	1	0	18	18	0
	2000-2001	20	0	5	2	27	27	0
	2001-2002	8	0	0	5	13	13	0
Ontario	1999-2000	4	1	12	0	17	17	0
	2000-2001	4	1	10	0	15	15	0
	2001-2002	3	0	10	0	13	13	0
Manitoba	1999-2000	0	0	0	0	0	0	0
	2000-2001	0	0	0	0	0	0	0
	2001-2002	0	0	1	0	1	0	1
Saskatchewan	1999-2000	3	0	1	0	4	4	0
	2000-2001	1	0	0	0	1	1	0
	2001-2002	2	0	0	2	4	4	0
Alberta	1999-2000	1	0	2	0	3	2	1
	2000-2001	1	1	0	0	2	1	1
	2001-2002	2	0	0	2	4	4	0
Colombie-Britannique	1999-2000	1	0	4	1	6	4	2
	2000-2001	0	0	1	3	4	2	2
	2001-2002	0	0	4	1	5	5	0
Yukon	1999-2000	1	0	0	0	1	1	0
	2000-2001	0	0	0	0	0	0	0
	2001-2002	0	0	0	0	0	0	0
Territoires du Nord-Ouest	1999-2000	1	0	0	0	1	1	0
	2000-2001	0	0	0	0	0	0	0
	2001-2002	0	0	0	0	0	0	0
Nunavut	1999-2000	0	0	0	0	0	0	0
	2000-2001	0	0	1	1	2	1	1
	2001-2002	1	0	0	0	1	1	0
Total	1999-2000	26	3	20	1	50
	2000-2001	28	2	17	6	53	49	4
	2001-2002	17	0	15	10	42	41	1

¹ La catégorie « Autres » englobe les décès accidentels et les décès pour lesquels la raison n'a pas été spécifiée. Sous la rubrique « en liberté », les chiffres représentent le nombre de décès qui sont survenus lorsque les détenus étaient en liberté de l'établissement par exemple lors d'une permission de sortir.

² Terre-Neuve-et-Labrador - Données non disponibles pour 1999-2000 en raison d'une défectuosité des systèmes informatiques due à l'année 2000.

Tableau 20

Statistiques des commissions provinciales des libérations conditionnelles, 1999-2000 à 2001-2002

Secteur de compétence	Année	Décisions accordant la libération conditionnelle totale				
		Accordée	Refusée	Reportée ¹	Total	Accordée
		nombre			pourcentage	
Québec	1999-2000	2 333	1 220	0	3 553	66
	2000-2001	1 731	1 384	0	3 115	56
	2001-2002	1 323	1 434	0	2 757	48
Ontario	1999-2000	702	1 821	0	2 523	28
	2000-2001	584	1 505	36	2 125	27
	2001-2002	511	1 238	53	1 802	28
Colombie-Britannique	1999-2000
	2000-2001
	2001-2002
Total²	1999-2000	3 035	3 041	0	6 076	50
	2000-2001	2 315	2 889	36	5 240	44
	2001-2002	1 834	2 672	53	4 559	41
		Cessation de la libération conditionnelle totale – Raison de la cessation				
		Expiration régulière	Révocation	Autres	Total	Taux de réussite
		nombre			pourcentage	
Québec	1999-2000	1 874	632	0	2 506	75
	2000-2001	2 132	558	0	2 690	79
	2001-2002	1 548	464	8	2 020	77
Ontario	1999-2000	580	106	4	690	84
	2000-2001	478	90	0	568	84
	2001-2002	438	53	0	491	89
Colombie-Britannique	1999-2000
	2000-2001
	2001-2002
Total²	1999-2000	2 454	738	4	3 196	77
	2000-2001	2 610	648	0	3 258	80
	2001-2002	1 986	517	8	2 511	79

¹ Comprend les détenus non-admissibles ou non-disponibles pour une entrevue et les détenus ayant refusé ou rejeté l'audition. Ces données ne sont pas incluses dans le calcul du taux d'octroi de la libération conditionnelle.

² Le calcul des pourcentages exclut les données de la Colombie-Britannique.

Tableaux fédéraux

Tableau 21

Établissements de détention fédéraux en activité à la fin de l'année, selon le niveau de sécurité et selon la capacité, 2001-2002

Secteur de compétence	Niveau de sécurité					Capacité ¹		Total
	Centres correctionnels communautaires	Sécurité minimale	Sécurité moyenne	Sécurité maximale ²	Niveau multi-sécuritaire	Institutionnel	Communautaire	
	nombre							
Terre-Neuve-et-Labrador	1	0	0	0	0	0	22	22
Nouvelle-Écosse	2	0	1	0	1	447	36	483
Nouveau-Brunswick	1	1	1	1	0	885	26	911
Québec	6	3	5	2	2	3 595	195	3 790
Ontario	3	4	5	1	2	3 574	95	3 669
Manitoba	1	1	1	0	0	713	40	753
Saskatchewan	1	1	0	1	2	938	20	958
Alberta	0	5	2	1	1	1 724	0	1 724
Colombie-Britannique	1	2	4	1	1	1 806	48	1 854
Total	16	17	19	7	9	13 682	482	14 164

¹ La « capacité » comprend le nombre normal de lits d'association, de lits de réception et de lits d'établissement de psychiatrie ou de santé mentale, la ségrégation disciplinaire, les lits médicaux et les lits d'hôpital.

² Dans la « Sécurité maximale » sont parfois inclus des lits d'établissement de psychiatrie ou de réception.

Source : Division de la planification opérationnelle; données 2001-2002 du NCAOP.

Tableau 22

Total des dépenses fédérales¹, 1999-2000 à 2001-2002

Année	Dollars courants				Dollars constants de 1992-1993			
	Exploitation	Investissement	Total	Exploitation par habitant	Exploitation	Investissement	Total	Exploitation par habitant
	'000\$			\$	'000\$			\$
1999-2000	1 273 728 ^r	111 291	1 385 019 ^r	41,76 ^r	1 150 612 ^r	100 534	1 251 147 ^r	37,73 ^r
2000-2001	1 270 730 ^r	114 597 ^r	1 385 327 ^r	41,30 ^r	1 117 617 ^r	100 789 ^r	1 218 405 ^r	36,32 ^r
2001-2002	1 424 596	130 137	1 554 733	45,83	1 224 932	111 898	1 336 830	39,41

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Le total des dépenses fédérales englobent les dépenses du Service correctionnel Canada (SCC) et celles de la Commission nationale de libérations conditionnelles (CNLC). Les dépenses du SCC excluent le CORCAN.

Source : Comptes Nationaux du Canada.

Tableau 23

Total des dépenses d'exploitation fédérales¹, selon le secteur de service principal (en dollars courants), 1999-2000 à 2001-2002

Année	Administration centrale et services centraux		Services de détention		Services de surveillance communautaire		Commission nationale des libérations conditionnelles		Total
	'000\$	%	'000\$	%	'000\$	%	'000\$	%	
1999-2000	230 671 ^r	18	872 408 ^r	68	142 349 ^r	11	28 300	2	1 273 728 ^r
2000-2001	215 134 ^r	17	881 781 ^r	69	142 915 ^r	11	30 900	2	1 270 730 ^r
2001-2002	259 286	18	977 229	69	153 581	11	34 500	2	1 424 596

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les dépenses fédérales englobent les dépenses du Service correctionnel Canada (SCC). Les dépenses totales du SCC excluent le CORCAN.

Source : Comptes Nationaux du Canada.

Tableau 24

Données sur le personnel¹ du Service correctionnel Canada, par secteurs de service principaux, 2001-2002

Secteur de service	Réelles	Pourcentage du total
Administration centrale et services centraux	1 628	12
Centres de détention	11 339	80
Surveillance communautaire	1 181	8
Total	14 148	100

¹ Les données sur le personnel représentent les équivalents d'emploi à temps complet au 31 mars 2002.

Tableau 25

Coût quotidien moyen par détenu fédéral, 1999-2000 à 2001-2002

Année	Coût d'exploitation des établissements ¹		Durée du séjour en jours ²	Coût quotidien moyen par détenu	
	Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993		Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993
	'000\$			\$	
1999-2000	886 129 ^r	800 478 ^r	4 735 510 ^r	187,12 ^r	169,04 ^r
2000-2001	948 736 ^r	834 420 ^r	4 647 180	204,15 ^r	179,55 ^r
2001-2002	1 085 277	933 170	4 676 015	232,09	199,57

¹ Le coût quotidien moyen d'un détenu inclut les frais de fonctionnement des établissements, comme les salaires, mais non les dépenses en capital et les dépenses liées à CORCAN (un organisme de service spécial qui mène des activités industrielles dans les pénitenciers). En 2001-2002, la méthode de répartition des coûts a été perfectionnée afin de mieux refléter les dépenses directement liées aux délinquants. Sont exclus : les rénovations majeures et les coûts de construction. Dans les publications antérieures, le coût quotidien moyen par détenu était basé sur les dépenses opérationnelles fédérales liés aux services de détention (tableau 23), en conséquent, les comparaisons utilisant ces données doivent être faites avec prudence.

² La « Durée du séjour en jours » repose sur un dénombrement moyen soit le compte réel de détenus effectué une fois par semaine multiplié par le nombre de jours dans l'année.

Tableau 26

Équivalents temps plein¹ utilisés par la Commission nationale des libérations conditionnelles, 2001-2002

	Membres de la Commission	Membres de la Commission à temps partiel	Membres du personnel	Total
Type d'employés	42,0	14,0	299,0	355,0
	Libération conditionnelle	Clémence et réhabilitation	Gestion générale	Total
Secteurs d'activité	240,0	35,0	80,0	355,0

¹ Au cours des années précédentes, ce tableau faisait état des « années-personnes » mais à la suite d'une directive du Conseil du Trésor, un « employé à temps plein » est devenu un « équivalent temps plein ».

Tableau 27

Nombre moyen de détenus dans les établissements fédéraux, 1999-2000 à 2001-2002

Région	Année	Compte réel ¹	Taux d'incarcération
			Nombre moyen de contrevenants pour 100 000 adultes dans la population
Atlantique	1999-2000	1 193	65
	2000-2001	1 175	64
	2001-2002	1 217	66
Québec	1999-2000	3 365	59
	2000-2001	3 320	57
	2001-2002	3 304	57
Ontario	1999-2000	3 441	39
	2000-2001	3 341	37
	2001-2002	3 407	37
Prairies	1999-2000	3 231	84
	2000-2001	3 120	80
	2001-2002	3 084	78
Pacifique	1999-2000	1 745	56 ^r
	2000-2001	1 775	56
	2001-2002	1 799	56
Total	1999-2000	12 974	56
	2000-2001	12 732	54
	2001-2002	12 811	53

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Le compte réel de détenus comprend les contrevenants fédéraux, provinciaux et territoriaux dans un établissement fédéral ainsi que ceux qui sont détenus temporairement dans un établissement fédéral.

Tableau 28

Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux, selon le genre d'admission, 1999-2000 à 2001-2002

Genre d'admission	Année	Région					Total
		Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	
		nombre					
Mandat d'incarcération	1999-2000	503 ^r	946 ^r	1 077 ^r	1 367 ^r	459 ^r	4 352 ^r
	2000-2001	442 ^r	990	1 060 ^r	1 308 ^r	480 ^r	4 280 ^r
	2001-2002	439	979	1 050	1 198	461	4 127
Révocation	1999-2000	382 ^r	783 ^r	736 ^r	921 ^r	355 ^r	3 177 ^r
	2000-2001	367 ^r	819 ^r	792 ^r	914	379 ^r	3 271 ^r
	2001-2002	335	775	698	950	413	3 171
Cessation de la libération	1999-2000	0	0	5 ^r	1	5 ^r	11 ^r
	2000-2001	0	2	0	4	1	7
	2001-2002	0	1	0	2	2	5
Interruption	1999-2000	0	0	0	0	0	0
	2000-2001	0	0	0	0	0	0
	2001-2002	0	0	0	0	0	0
Transferts d'autres pays	1999-2000	0	29	31	1	2 ^r	63 ^r
	2000-2001	2	24	35	3	13	77
	2001-2002	0	22	50	0	9	81
Autres ¹	1999-2000	146 ^r	24	22 ^r	99 ^r	12	303 ^r
	2000-2001	135 ^r	21	35 ^r	57 ^r	6	254 ^r
	2001-2002	145	26	16	36	4	227
Total	1999-2000	1 031^r	1 782^r	1 871^r	2 389^r	833^r	7 906^r
	2000-2001	946^r	1 856^r	1 922^r	2 286^r	879	7 889^r
	2001-2002	919	1 803	1 814	2 186	889	7 611

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les données représentent les admissions de contrevenants de secteurs de compétence fédérale ainsi que ceux de compétence provinciale dans un établissement fédéral.

¹ « Autres » types d'admission incluent « l'échange de services et d'autres admissions ».

Tableau 29

Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon la durée totale de la peine à l'admission, 1999-2000 à 2001-2002

	1999-2000	2000-2001	2001-2002
	pourcentage		
Moins de 2 ans	0,16 ^r	0,23 ^r	0,19
2 ans et moins de 3 ans	42,39 ^r	44,23 ^r	46,98
3 ans et moins de 4 ans	21,74 ^r	21,92 ^r	22,00
4 ans et moins de 5 ans	12,22 ^r	12,78 ^r	10,76
5 ans et moins de 6 ans	7,24 ^r	6,96 ^r	6,28
6 ans et moins de 7 ans	3,86 ^r	3,43 ^r	3,59
7 ans et moins de 8 ans	3,31 ^r	2,43 ^r	1,99
8 ans et moins de 9 ans	1,68 ^r	1,40 ^r	1,67
9 ans et moins de 10 ans	0,87 ^r	0,58 ^r	0,73
10 ans et moins de 15 ans	2,14 ^r	1,92 ^r	1,43
15 ans et moins de 20 ans	0,48 ^r	0,21 ^r	0,46
20 ans et plus	0,18	0,00	0,10
Emprisonnement à vie	3,72 ^r	3,90 ^r	3,83
Total	100	100	100
Nombre d'admissions¹	4 352^r	4 280^r	4 127
Durée moyenne de la peine (en mois)	46,0^r	43,0^r	42,0
Durée médiane de la peine (en mois)	36,5	36,5	34,4

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les données représentent les admissions de contrevenants de secteurs de compétence fédérale ainsi que ceux de compétence provinciale dans un établissement fédéral.

La moyenne a été calculée selon la durée moyenne agrégée de la peine à l'admission (en jours) divisée par 30 jours.

¹ Les admissions pour lesquelles l'établissement d'admission n'est pas indiqué ont été exclues.

Tableau 30

Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon certaines catégories d'infractions, 1999-2000 à 2001-2002

Région	Certaines infractions choisies											
	Année	Homicide	Tentative de meurtre	Vol qualifié	Agression sexuelle et violence sexuelle ¹	Enlèvement	Introduction par effraction	Trafic – Importation de drogues ²	Armes et explosifs	Fraude	Principales voies de fait	
												nombre
Atlantique	1999-2000	25 ^r	1	92 ^r	57 ^r	4 ^r	105 ^r	80 ^r	4 ^r	8 ^r	44 ^r	
	2000-2001	12 ^r	2	76 ^r	46	2	99 ^r	43	2	8	53 ^r	
	2001-2002	8	2	70	62	7	69	55	6	3	56	
Québec	1999-2000	63 ^r	21	185 ^r	108 ^r	21 ^r	113 ^r	127 ^r	6 ^r	21 ^r	82 ^r	
	2000-2001	49	10	192	112 ^r	30 ^r	130 ^r	149 ^r	12	16	73 ^r	
	2001-2002	63	13	167	127	30	116	131	8	13	87	
Ontario	1999-2000	70 ^r	16 ^r	219 ^r	127 ^r	16 ^r	110 ^r	175 ^r	11 ^r	23 ^r	83 ^r	
	2000-2001	75	9	227 ^r	139 ^r	24	94 ^r	164 ^r	13	22 ^r	100 ^r	
	2001-2002	85	14	212	126	19	101	148	12	25	103	
Prairies	1999-2000	77 ^r	6	245 ^r	195 ^r	9 ^r	160 ^r	302 ^r	6	20	126 ^r	
	2000-2001	75 ^r	4	248 ^r	171 ^r	15	147 ^r	298 ^r	8	17 ^r	121	
	2001-2002	84	3	252	138	18	134	232	9	20	129	
Pacifique	1999-2000	60 ^r	7	100 ^r	75 ^r	17 ^r	63 ^r	28 ^r	4	6	40 ^r	
	2000-2001	66 ^r	3	118 ^r	58 ^r	10	61	51	1	5	46	
	2001-2002	58	5	108	52	3	73	26	2	7	47	
Total⁵	1999-2000	295^r	51^r	841^r	562^r	67^r	551^r	712^r	31^r	78^r	375^r	
	2000-2001	277^r	28	861^r	526^r	81^r	531^r	705^r	36	68^r	393	
	2001-2002	298	37	809	505	77	493	592	37	68	422	
Région	Année	Voies de fait	Vol ³	Crime d'incendie	Infractions aux règlements de la circulation C.C.	Violation d'une ordonnance de la cour	Conduite avec facultés affaiblies	Autres infractions au Code criminel ⁴	Infractions aux autres lois fédérales	Infractions aux lois provinciales	Inconnu	Total
Atlantique	1999-2000	16 ^r	20 ^r	3	5	3 ^r	12 ^r	22 ^r	1	0 ^r	1 ^r	503 ^r
	2000-2001	14	20 ^r	8	10 ^r	2	11	31 ^r	0	1	2 ^r	442 ^r
	2001-2002	11	20	11	2	4	7	45	0	0	1	439
Québec	1999-2000	30 ^r	43 ^r	5	7	3 ^r	12 ^r	94 ^r	3	2 ^r	0	946 ^r
	2000-2001	23 ^r	53 ^r	7	3	2	19	106 ^r	0	3	1 ^r	990 ^r
	2001-2002	17	48	8	7	1	11	129	0	2	1	979
Ontario	1999-2000	12 ^r	29 ^r	6	16 ^r	8 ^r	40 ^r	100 ^r	1	1	14 ^r	1 077 ^r
	2000-2001	15 ^r	34	9 ^r	12	2	30	81 ^r	0	1	9 ^r	1 060 ^r
	2001-2002	16	46	10	19	4	23	82	1	2	2	1 050
Prairies	1999-2000	26 ^r	57 ^r	5 ^r	17 ^r	5 ^r	32	69 ^r	0	1	0 ^r	1 367 ^r
	2000-2001	29 ^r	58 ^r	3	25	1	31	51 ^r	0	0	6 ^r	1 308 ^r
	2001-2002	15	56	9	11	0	36	45	1	1	5	1 198
Pacifique	1999-2000	4	19 ^r	2 ^r	5	1	6	13 ^r	0	1 ^r	8 ^r	459 ^r
	2000-2001	7	15 ^r	3	2 ^r	0	7	22 ^r	0	1 ^r	4 ^r	480 ^r
	2001-2002	5	18	4	12	0	7	20	3	2	9	461
Total⁵	1999-2000	88^r	168^r	21	50^r	20^r	102^r	298^r	5	4^r	33^r	4 352^r
	2000-2001	88^r	180	30^r	52^r	7	98	291^r	0	6^r	22^r	4 280^r
	2001-2002	64	188	42	51	9	84	321	5	7	18	4 127

¹ L'agression sexuelle et la violence sexuelle incluent les infractions d'ordre moral et sexuel (1999-2000 - 24, 2000-2001 - 30, 2001-2002 - 19).² Trafic - Importation de drogues inclut la possession de drogues (1999-2000 - 6, 2000-2001 - 5, 2001-2002 - 2).³ Le vol inclut la possession de biens volés (1999-2000 - 76, 2000-2001 - 75, 2001-2002 - 64).⁴ Autres infractions au Code criminel inclut les infractions contre l'ordre publique (1999-2000 - 22, 2000-2001 - 27, 2001-2002 - 23) ainsi que les infractions de dommage à la propriété et malice (1999-2000 - 4, 2000-2001 - 5, 2001-2002 - 4).⁵ Les admissions dont l'établissement n'est pas connu ont été exclus.

Tableau 31

Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon certaines perspectives et caractéristiques du contrevenant, 1999-2000 à 2001-2002

	Année	Province et territoire où la peine a été infligée							
		Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan
Nombre d'admissions ¹	1999-2000	78 ^r	15 ^r	253 ^r	153 ^r	948 ^r	1 079 ^r	251 ^r	189 ^r
	2000-2001	78 ^r	18 ^r	234 ^r	110 ^r	984 ^r	1 060 ^r	228 ^r	160 ^r
	2001-2002	60	9	234	136	981	1 062	243	195
Certaines caractéristiques du détenu:									
Pourcentage de femmes	1999-2000	4 ^r	0	8 ^r	7 ^r	2 ^r	6	5 ^r	8 ^r
	2000-2001	5 ^r	11 ^r	8 ^r	6 ^r	4	6	5 ^r	6 ^r
	2001-2002	5	0	3	4	3	6	6	9
Pourcentage d'Autochtones	1999-2000	6 ^r	0	3 ^r	9 ^r	4 ^r	8 ^r	53 ^r	67 ^r
	2000-2001	9	6 ^r	6	7 ^r	4	6 ^r	53 ^r	68 ^r
	2001-2002	5	11	6	8	3	8	51	66
Âge moyen à l'admission	1999-2000	30 ^r	32 ^r	32	33 ^r	35	34	30 ^r	32 ^r
	2000-2001	31	34 ^r	30 ^r	32 ^r	35	33	31 ^r	32 ^r
	2001-2002	36	34	32	32	36	34	31	34
Âge médian à l'admission	1999-2000	26 ^r	0 ^r	30	29 ^r	34	32	28	29 ^r
	2000-2001	31	0	29	30	34	32	28	32 ^r
	2001-2002	35	34	29	30	35	33	27	28
Province et territoire où la peine a été infligée									
		Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut	Extérieur du Canada	Non déclaré	Total
Nombre d'admissions ¹	1999-2000	874 ^r	451 ^r	4 ^r	20 ^r	9 ^r	1 ^r	27 ^r	4 352^r
	2000-2001	868 ^r	469 ^r	11 ^r	25 ^r	12 ^r	2 ^r	21 ^r	4 280^r
	2001-2002	702	450	5	21	11	0	18	4 127
Certaines caractéristiques du détenu:									
Pourcentage de femmes	1999-2000	8 ^r	3 ^r	0	0	0	0	4 ^r	5^r
	2000-2001	7 ^r	3	0	0	0	0	4 ^r	5
	2001-2002	7	3	0	5	0	0	11	5
Pourcentage d'Autochtones	1999-2000	25 ^r	20 ^r	50 ^r	85 ^r	78 ^r	0 ^r	7 ^r	17^r
	2000-2001	26 ^r	20	27 ^r	84 ^r	75 ^r	0	35 ^r	17
	2001-2002	25	24	80	86	100	0	6	17
Âge moyen à l'admission	1999-2000	30 ^r	34 ^r	28 ^r	34 ^r	35 ^r	64 ^r	35 ^r	35^r
	2000-2001	31 ^r	33 ^r	32 ^r	33 ^r	34 ^r	35 ^r	37 ^r	33
	2001-2002	32	33	33	32	35	0	37	34
Âge médian à l'admission	1999-2000	29	32 ^r	0 ^r	38 ^r	37 ^r	0 ^r	0 ^r	31
	2000-2001	30	32	0	30	24	0	0	30^r
	2001-2002	30	32	0	38	0	0	0	32

¹ Les admissions, où l'établissement d'admission n'était pas indiqué, ont été exclues.

Tableau 32

Âge des contrevenants admis à un établissement fédéral en vertu d'un mandat d'incarcération, 1999-2000 à 2001-2002

Âge à l'admission	Année	Région					Total
		Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	
		nombre					
18 ans et 19 ans	1999-2000	42 ^r	33 ^r	37	97 ^r	22 ^r	231 ^r
	2000-2001	43	23	32	91 ^r	19	208 ^r
	2001-2002	40	34	40	69	21	204
De 20 ans à 24 ans	1999-2000	109 ^r	133	194 ^r	348	77 ^r	861 ^r
	2000-2001	103	142 ^r	220	315	79 ^r	859 ^r
	2001-2002	97	117	184	322	88	808
De 25 ans à 29 ans	1999-2000	90 ^r	146	189 ^r	280 ^r	103 ^r	808 ^r
	2000-2001	84	166	174	244 ^r	99	767 ^r
	2001-2002	77	145	189	221	63	695
De 30 ans à 34 ans	1999-2000	78 ^r	193	218 ^r	188 ^r	75 ^r	752 ^r
	2000-2001	63	180	196 ^r	190 ^r	88	717 ^r
	2001-2002	54	174	183	181	97	689
De 35 ans à 39 ans	1999-2000	69 ^r	182 ^r	166 ^r	202 ^r	73 ^r	692 ^r
	2000-2001	59	204	188 ^r	167 ^r	70 ^r	688 ^r
	2001-2002	46	198	178	175	78	675
De 40 ans à 44 ans	1999-2000	61 ^r	102	107 ^r	111 ^r	51 ^r	432 ^r
	2000-2001	35 ^r	132	111	141	39 ^r	458 ^r
	2001-2002	52	133	130	104	43	462
De 45 ans à 49 ans	1999-2000	19 ^r	77	70	62	27 ^r	255 ^r
	2000-2001	24	51	60	69	36 ^r	240 ^r
	2001-2002	34	72	65	58	28	257
50 ans et plus	1999-2000	35 ^r	79	96 ^r	72 ^r	30 ^r	312 ^r
	2000-2001	30	92 ^r	79	89 ^r	46	336 ^r
	2001-2002	37	106	81	65	43	332
Total¹	1999-2000	503^r	945^r	1 077^r	1 360^r	458^r	4 343^r
	2000-2001	441^r	990	1 060^r	1 306^r	476^r	4 273^r
	2001-2002	437	979	1 050	1 195	461	4 122

Note : Ces données représentent les admissions des contrevenants de secteur de compétence fédérale.

¹ Les contrevenants qui avaient moins de 18 ans au moment de leur admission sont exclus. Il y en avait 9 en 1999-2000, 7 en 2000-2001 et 5 en 2001-2002. Sont également exclues les admissions pour lesquelles l'établissement est inconnu.

Tableau 33

Décès de détenus fédéraux, 1999-2000 à 2001-2002

Raison du décès	Année	En liberté (dans la collectivité)		Total
		En détention	nombre	
Suicide	1999-2000	11 ^r	8	19
	2000-2001	9	7	16
	2001-2002	12	7	19
Meurtre	1999-2000	8	5	13
	2000-2001	0	2	2
	2001-2002	1	1	2
Intervention des forces de l'ordre ¹	1999-2000	0	0	0
	2000-2001	0	1	1
	2001-2002	0	2	2
Inconnu	1999-2000	1 ^r	4	5 ^r
	2000-2001	1	19	20
	2001-2002	3	7	10
Autres ²	1999-2000	39 ^r	68 ^r	107 ^r
	2000-2001	33	39	72
	2001-2002	34	60	94
Total	1999-2000	59^r	85^r	144^r
	2000-2001	43	68	111
	2001-2002	50	77	127

¹ « Intervention des forces de l'ordre » comprend les détenus qui sont tués par les autorités pendant la perpétration d'une infraction, par exemple la prise d'otages et l'évasion.

² La catégorie « Autres » comprend les décès de cause naturelle et accidentelle.

Tableau 34

Évadés des établissements fédéraux, 1999-2000 à 2001-2002

Genre d'évasion	1999-2000	2000-2001	2001-2002
	nombre		
Évasions d'un établissement ayant un niveau de sécurité multi-sécuritaire ou maximal	2	0	3
Évasions d'un établissement ayant un niveau de sécurité moyen	3	2	6
Évasions d'un établissement ayant un niveau de sécurité minimal	91	79	53
Total	96	81	62

Note : Ces chiffres représentent le nombre de contrevenants évadés par année d'un établissement ou en « absence temporaire ».

Tableau 35

Libérations de détenus des établissements fédéraux, selon le genre de libération, 1999-2000 à 2001-2002

Genre de libération	Année	Région					
		Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	Total
		nombre					
Expiration du mandat	1999-2000	36 ^r	51 ^r	62	65 ^r	50 ^r	264 ^r
	2000-2001	21	32	66	64	34	217
	2001-2002	22	47	48	42	36	195
Libération conditionnelle totale	1999-2000	20 ^r	72 ^r	95	59 ^r	43 ^r	289 ^r
	2000-2001	27	30	73	52	23	205
	2001-2002	46	37	83	43	47	256
Semi-liberté	1999-2000	365 ^r	728 ^r	587 ^r	822 ^r	301 ^r	2 803 ^r
	2000-2001	331	547	579	744	270	2 471
	2001-2002	284	522	488	688	249	2 231
Libération d'office	1999-2000	455 ^r	1 154 ^r	1 162 ^r	1 293 ^r	491 ^r	4 555 ^r
	2000-2001	428	1 245	1 176	1 328	521	4 698
	2001-2002	462	1 284	1 170	1 387	534	4 837
Autres ¹	1999-2000	13 ^r	37 ^r	48 ^r	32 ^r	26	156 ^r
	2000-2001	6	29	55	27	15	132
	2001-2002	12	25	56	29	28	150
Total²	1999-2000	889^r	2 042^r	1 954^r	2 271^r	911^r	8 067^r
	2000-2001	813	1 883	1 949	2 215	863	7 723
	2001-2002	826	1 915	1 845	2 189	894	7 669

Note : Les données représentent les libérations de contrevenants des secteurs de compétence fédérale.

¹ On entend par « autres » (types de libération), les personnes décédées, les personnes transférées dans un autre pays, les ordonnances du tribunal, l'expiration de la peine, les ordonnances du lieutenant-gouverneur et la révocation ou la cessation d'une supervision antérieure.

² À l'exclusion des libérations pour lesquelles l'établissement de libération est inconnu, de même que des libérations dont le genre n'est pas indiqué.

Tableau 36

Permissions de sortir avec surveillance et sans surveillance reçues du Service correctionnel Canada, 1999-2000 à 2001-2002

Année	Permissions de sortir avec surveillance		Permissions de sortir sans surveillance	
	Nombre complété	Nombre non complété ¹	Nombre complété	Nombre non complété ¹
1999-2000	56 850 ^r	36	8 728 ^r	71 ^r
2000-2001	51 817	14	7 864	85
2001-2002	47 747	13	6 141	56

Note : Les données représentent le nombre de permis émis durant l'année.

¹ Le nombre de permission d'absences temporaires « non complétées » comprend les personnes en « liberté illégale », les « personnes détenues par la police » et la « cessation de la permission de sortir » par la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Tableau 37

Compte moyen mensuel – Population fédérale, provinciale ou territoriale sous surveillance de la Commission nationale des libérations conditionnelles, selon la région, 1999-2000 à 2001-2002

Région	Année	Contrevenants fédéraux			Contrevenants provinciaux et territoriaux ¹				
		Semi-liberté	Libération conditionnelle totale	Libération d'office	Total	Semi-liberté	Libération conditionnelle totale	Total	Total
Atlantique	1999-2000	141	399	183	723	28	117	145	868
	2000-2001	129	417	168	714	22	89	111	825
	2001-2002	104	392	173	669	18	76	94	763
Québec	1999-2000	379	1 268	570	2 217 ^r	0	0	0	2 217
	2000-2001	312	1 226	597	2 135	1	2	3 ^r	2 138
	2001-2002	311	1 144	567	2 022	0	2	2	2 024
Ontario	1999-2000	343 ^r	1 132 ^r	589 ^r	2 064 ^r	0	2	2	2 066 ^r
	2000-2001	333	1 120	578	2 031	0	1	1	2 032
	2001-2002	318	1 050	550	1 918	0	2	2	1 920
Prairies	1999-2000	290	916	561	1 767	37	149	186	1 953
	2000-2001	278	963	588	1 829	33	134	167	1 996
	2001-2002	262	933	591	1 786	23	105	128	1 914
Pacifique	1999-2000	195	557	241	993 ^r	1	2	3 ^r	996 ^r
	2000-2001	179	590	270	1 039	2	3	5	1 044
	2001-2002	155	577	271	1 003	1	2	3	1 006
Total	1999-2000	1 348^r	4 272^r	2 144^r	7 764^r	66	270	336^r	8 100^r
	2000-2001	1 231	4 316^r	2 201^r	7 748^r	58^r	229	287^r	8 035^r
	2001-2002	1 150	4 096	2 152	7 398	42	187	229	7 627

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Le nombre de contrevenants provinciaux et territoriaux englobe les contrevenants dans les établissements provinciaux ou territoriaux ne possédant pas leur propre commission des libérations conditionnelles et qui sont sous la surveillance du Service correctionnel Canada.

Tableau 38

Taux d'octroi, selon le type de libération par la Commission nationale des libérations conditionnelles, 1999-2000 à 2001-2002

Type de libération	Contrevenants fédéraux		
	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Permission de sortir avec surveillance			
Accordée	461	447 ^r	262
Refusée	126 ^r	109	50
Taux d'octroi (%)	78,5^r	80,4	84,0
Permission de sortir sans surveillance			
Accordée	513 ^r	482 ^r	399
Refusée	193 ^r	178 ^r	136
Taux d'octroi (%)	72,7^r	73,0^r	74,6
Semi-Liberté			
Accordée	3 841 ^r	3 460 ^r	3 170
Refusée	1 467 ^r	1 353 ^r	1 257
Taux d'octroi (%)	72,4^r	71,9	71,6
Libération conditionnelle totale			
Accordée	2 169	1 814 ^r	1 658
Refusée	2 823 ^r	2 464 ^r	2 182
Taux d'octroi (%)	43,4^r	42,4^r	43,2
	Contrevenants provinciaux et territoriaux		
Semi-Liberté			
Accordée	283 ^r	218 ^r	183
Refusée	91 ^r	92 ^r	103
Taux d'octroi (%)	75,7^r	70,3^r	64,0
Libération conditionnelle totale			
Accordée	419 ^r	342 ^r	259
Refusée	269 ^r	229 ^r	202
Taux d'octroi (%)	60,9^r	59,9^r	56,2

Note : La baisse des permissions de sortir avec surveillance en 2001-2002 est due à la décision de la Cour disant que la Commission nationale des libérations conditionnelles n'avait pas l'autorité de faire des recommandations aux Services correctionnels du Canada pour les cas servant des peines indéterminées ou pour ceux servant une peine à vie, une fois la date d'éligibilité de sortie de jour est atteinte. La Commission nationale des libérations conditionnelles approuve maintenant les permissions de sortir avec surveillance seulement pour ceux qui purge une peine à vie et avant la date d'éligibilité à la semi-liberté.

Tableau 39

Résultat fédéral¹ des contrevenants libérés par la Commission nationale des libérations conditionnelles, selon le type de libération, 1999-2000 à 2001-2002

Résultat	Semi-liberté					
	1999-2000		2000-2001		2001-2002	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Achèvement	3 127 ^r	81	2 907 ^r	82 ^r	2 673	83
Révocation pour violation des conditions	454 ^r	12	409 ^r	11 ^r	386	12
Révocation pour infraction						
Sans violence	228 ^r	6	213 ^r	6 ^r	142	4
Avec violence	52 ^r	1	34 ^r	1	29	1
Total des révocations pour infraction	280 ^r	7	247 ^r	7 ^r	171	5
Total	3 861^r	100	3 563^r	100	3 230	100
	Libération conditionnelle totale ²					
Achèvement	1 224 ^r	72	1 335 ^r	74	1 324	74
Révocation pour violation des conditions	235 ^r	14	264 ^r	15 ^r	278	16
Révocation pour infraction						
Sans violence	195 ^r	12 ^r	168 ^r	9 ^r	151	8
Avec violence	41 ^r	2	33 ^r	2 ^r	29	2
Total des révocations pour infraction	233 ^r	14	201 ^r	11 ^r	180	10
Total	1 692^r	100	1 800^r	100	1 782	100
	Libérations d'office					
Achèvement	2 798 ^r	58	2 957 ^r	59	3 022	59
Révocation pour violation des conditions	1 274 ^r	26	1 297 ^r	26 ^r	1 376	27
Révocation pour infraction						
Sans violence	627 ^r	13	618 ^r	12	559	11
Avec violence	157 ^r	3	166 ^r	3	142	3
Total des révocations pour infraction	784 ^r	16	784 ^r	16 ^r	701	14
Total	4 856^r	100	5 038^r	100	5 099	100

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les chiffres subissent une mise à jour à tous les ans, conséquemment, ils peuvent varier des publications précédentes.

¹ Les résultats présentés ne correspondent qu'à ceux pour lesquels la libération conditionnelle s'est terminée pendant l'année de référence. Un contrevenant n'entre pas dans la catégorie « révocation » tant qu'il n'est pas reconnu coupable.

² Le résultat de la libération conditionnelle totale ne comprend que les peines déterminées.

Tableau 40

Résultat provincial et territorial¹ des contrevenants libérés par la Commission nationale des libérations conditionnelles, selon le type de libération, 1999-2000 à 2001-2002

Résultat	Semi-liberté					
	1999-2000		2000-2001		2001-2002	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Achèvement	224	79	179 ^r	76	129	77
Révocation pour violation des conditions	50 ^r	18	53 ^r	22 ^r	33	20
Révocation pour infraction						
Sans violence	9 ^r	3	4 ^r	2 ^r	5	3
Avec violence	1 ^r	0	0	0	1	1
Total des révocations pour infraction	10 ^r	4	4 ^r	2 ^r	6	4
Total	284^r	100	236^r	100	168	100
	Libération conditionnelle totale					
Achèvement	343 ^r	84	299	79 ^r	235	83
Révocation pour violation des conditions	49 ^r	12 ^r	71 ^r	19 ^r	44	15
Révocation pour infraction						
Sans violence	12	3	6 ^r	2 ^r	5	2
Avec violence	3	1	3 ^r	1	0	0
Total des révocations pour infraction	15	4	9 ^r	2	5	2
Total	407^r	100	379^r	100	284	100

Note : Les chiffres ayant été arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre au total.

¹ Le résultat présenté ne correspond qu'à ceux pour lesquels la libération conditionnelle s'est terminée pendant l'année de référence.

Tableau 41

Assignation à la résidence¹ rendue par la Commission nationale des libérations conditionnelles dans les cas de libération d'office, 1999-2000 à 2001-2002

Année	Pré-libératoire			Post-libératoire		
	Imposée	Détention	Annulée	Imposée	Prolongée	Éliminée
	nombre					
1999-2000	847 ^r	22	3	14 ^r	20 ^r	60
2000-2001	885	32	3	17	12	50
2001-2002	861	27	1	17	5	55

¹ Une assignation à la résidence est une condition de la libération conditionnelle qui exige du libéré conditionnel qu'il habite dans une maison de transition.

Tableau 42

Assignation à la résidence¹ rendue par la Commission nationale des libérations conditionnelles dans les cas de libération conditionnelle totale, 1999-2000 à 2001-2002

Année	Pré-libératoire		Post-libératoire		
	Imposée	Annulée	Imposée	Prolongée	Éliminée
	nombre				
1999-2000	319 ^r	3	70	47 ^r	48
2000-2001	285	5	69	66 ^r	55
2000-2002	314	4	114	53	54

¹ Une assignation à la résidence est une condition de la libération conditionnelle qui exige du libéré conditionnel qu'il habite dans une maison de transition.

Appendix A

Estimations de la population selon le sexe, au 1^{er} juillet, 1999 à 2001

Province ou territoire	Sexe	Population adulte			Population totale		
		1999	2000	2001	1999	2000	2001
milliers							
Terre-Neuve-et-Labrador	T.	418,8	419,4	419,8	540,7	537,2	533,8
	M.	205,6	205,8	205,9	268,0	266,2	264,2
	F.	213,1	213,6	213,9	272,7	271,1	269,6
Île-du-Prince-Édouard	T.	103,6	104,5	105,6	137,6	138,1	138,5
	M.	50,3	50,7	51,2	67,6	67,7	67,9
	F.	53,3	53,9	54,4	70,0	70,3	70,6
Nouvelle-Écosse	T.	727,0	731,2	736,0	939,7	941,2	942,7
	M.	351,8	353,3	355,6	460,9	461,1	461,7
	F.	375,2	377,9	380,4	478,9	480,1	481,0
Nouveau-Brunswick	T.	585,1	588,5	592,4	754,4	755,3	757,1
	M.	286,5	288,3	290,3	373,5	373,9	374,8
	F.	298,6	300,1	302,1	380,9	381,4	382,3
Québec	T.	5 730,7	5 779,7	5 829,8	7 349,7	7 377,7	7 410,5
	M.	2 798,3	2 823,4	2 848,8	3 626,2	3 639,9	3 656,2
	F.	2 932,4	2 956,4	2 981,0	3 723,5	3 737,8	3 754,3
Ontario	T.	8 796,1	8 946,4	9 118,1	11 522,7	11 685,3	11 874,4
	M.	4 283,4	4 358,7	4 445,5	5 682,7	5 764,5	5 860,0
	F.	4 512,7	4 587,6	4 672,5	5 840,0	5 920,8	6 014,5
Manitoba	T.	852,1	856,8	861,9	1 142,4	1 146,0	1 150,0
	M.	417,6	419,8	422,2	566,5	568,2	570,1
	F.	434,5	437,0	439,7	575,9	577,8	580,0
Saskatchewan	T.	753,2	754,0	752,5	1 025,5	1 022,0	1 015,8
	M.	370,5	370,6	369,7	509,6	507,4	503,9
	F.	382,7	383,3	382,9	515,9	514,6	511,9
Alberta	T.	2 197,1	2 246,1	2 301,6	2 959,5	3 009,2	3 064,2
	M.	1 102,6	1 126,8	1 154,5	1 494,0	1 518,7	1 546,2
	F.	1 094,4	1 119,3	1 147,1	1 465,5	1 490,6	1 518,1
Colombie-Britannique	T.	3 123,8	3 162,7	3 207,7	4 028,1	4 058,8	4 095,9
	M.	2 001,6	1 555,4	1 576,6	2 001,6	2 015,6	2 032,5
	F.	2 026,5	1 607,3	1 631,1	2 026,5	2 043,3	2 063,4
Yukon	T.	22,8	22,6	22,3	31,0	30,6	29,9
	M.	11,7	11,6	11,4	16,0	15,8	15,3
	F.	11,0	11,0	10,9	15,0	14,8	14,6
Territoires du Nord-Ouest	T.	27,8	27,9	28,0	41,0	40,9	40,9
	M.	14,5	14,5	14,6	21,2	21,1	21,1
	F.	13,4	13,4	13,4	19,8	19,8	19,8
Nunavut	T.	15,2	15,6	16,2	26,9	27,4	28,2
	M.	8,1	8,2	8,5	14,1	14,3	14,6
	F.	7,2	7,4	7,7	12,8	13,1	13,5
Canada	T.	23 353,3	23 655,3	23 991,9	30 499,2	30 769,7	31 081,9
	M.	11 438,0	11 587,2	11 754,7	15 101,9	15 234,3	15 388,5
	F.	11 915,3	12 068,1	12 237,2	15 397,3	15 535,3	15 693,4

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Statistique Canada, Direction de la statistique démographique et du recensement, Division de la démographie.

Appendix B

Répartition de la population adulte, selon l'âge et le sexe, au 1^{er} juillet 2001

Province ou territoire	Sexe	Âge									Total
		18	19	20 - 24	25 - 29	30 - 34	35 - 39	40 - 44	45 - 49	50 ans et plus	
milliers											
Terre-Neuve et Labrador	T.	8,1	8,0	37,3	36,4	38,4	43,9	45,6	44,8	157,3	419,8
	M.	4,2	4,0	18,7	18,6	18,9	21,4	22,6	22,2	75,2	205,9
	F.	3,9	3,9	18,6	17,8	19,5	22,5	23,0	22,6	82,1	213,9
Île-du-Prince-Édouard	T.	2,1	2,0	9,6	8,8	9,1	11,0	11,1	10,4	41,4	105,6
	M.	1,1	1,0	4,9	4,3	4,5	5,5	5,4	5,1	19,3	51,2
	F.	1,1	1,0	4,8	4,5	4,5	5,5	5,6	5,3	22,1	54,4
Nouvelle-Écosse	T.	12,9	12,7	62,6	62,3	65,8	78,7	79,9	73,1	288,0	736,0
	M.	6,6	6,4	31,4	30,9	32,5	39,1	39,6	36,2	132,9	355,6
	F.	6,3	6,2	31,2	31,4	33,4	39,6	40,3	36,8	155,1	380,4
Nouveau-Brunswick	T.	10,4	10,3	51,2	52,7	53,6	62,9	63,4	60,5	227,5	592,4
	M.	5,3	5,4	26,4	26,7	27,1	31,6	31,9	30,2	105,7	290,3
	F.	5,1	4,9	24,8	26,0	26,4	31,2	31,5	30,3	121,8	302,1
Québec	T.	94,1	98,3	511,5	485,0	510,1	625,1	655,5	593,4	2 256,9	5 829,8
	M.	48,1	50,6	262,1	248,6	261,1	319,1	329,6	296,5	1 033,2	2 848,8
	F.	46,0	47,7	249,4	236,4	249,0	306,0	325,9	296,9	1 223,7	2 981,0
Ontario	T.	156,1	154,9	776,2	821,1	906,2	1 051,5	1 005,8	877,9	3 368,4	9 118,1
	M.	80,4	79,3	395,2	411,7	453,4	528,8	500,7	433,6	1 562,6	4 445,5
	F.	75,8	75,6	381,0	409,3	452,9	522,7	505,1	444,3	1 805,8	4 672,5
Manitoba	T.	16,0	16,0	78,0	78,7	78,4	89,3	91,3	83,2	330,9	861,9
	M.	8,2	8,2	39,7	40,4	40,1	45,4	46,1	41,5	152,6	422,2
	F.	7,8	7,8	38,3	38,3	38,3	43,9	45,2	41,8	178,3	439,7
Saskatchewan	T.	15,5	15,1	73,0	65,7	62,9	75,2	79,1	72,7	293,4	752,5
	M.	7,9	7,9	37,8	32,8	31,6	37,7	40,0	37,1	136,9	369,7
	F.	7,6	7,2	35,3	32,9	31,2	37,5	39,1	35,6	156,5	382,9
Alberta	T.	45,8	45,4	230,9	231,4	235,0	260,8	270,9	235,8	745,7	2 301,6
	M.	23,4	23,1	119,3	119,5	120,9	132,0	137,2	121,3	357,8	1 154,5
	F.	22,4	22,3	111,6	111,8	114,1	128,8	133,7	114,6	387,8	1 147,1
Colombie-Britannique	T.	54,9	55,6	273,5	270,6	306,3	348,1	351,7	326,0	1 221,1	3 207,7
	M.	28,2	28,4	138,6	135,4	153,5	174,8	175,6	162,2	579,9	1 576,6
	F.	26,7	27,2	134,9	135,2	152,8	173,3	176,1	163,8	641,2	1 631,1
Yukon	T.	0,5	0,4	1,9	1,9	2,4	2,9	3,0	2,7	6,7	22,3
	M.	0,3	0,2	0,9	0,9	1,2	1,4	1,5	1,4	3,6	11,4
	F.	0,2	0,2	0,9	1,0	1,2	1,5	1,5	1,3	3,1	10,9
Territoires du Nord-Ouest	T.	0,6	0,6	3,2	3,4	3,6	3,9	3,6	2,7	6,5	28,0
	M.	0,3	0,3	1,6	1,7	1,8	2,0	1,9	1,5	3,4	14,6
	F.	0,3	0,3	1,6	1,7	1,8	1,9	1,7	1,2	3,0	13,4
Nunavut	T.	0,5	0,5	2,5	2,3	2,4	2,1	1,5	1,3	3,1	16,2
	M.	0,3	0,2	1,2	1,2	1,2	1,1	0,8	0,7	1,8	8,5
	F.	0,2	0,2	1,3	1,1	1,2	1,0	0,7	0,6	1,4	7,7
Canada	T.	417,6	419,8	2 111,2	2 120,3	2 274,1	2 655,3	2 662,1	2 384,5	8 946,9	23 991,9
	M.	214,2	215,1	1 077,6	1 072,9	1 147,9	1 339,9	1 332,7	1 189,4	4 165,0	11 754,7
	F.	203,4	204,7	1 033,6	1 047,5	1 126,2	1 315,4	1 329,4	1 195,1	4 781,9	12 237,2

Note : Les chiffres ayant été arrondis, ils ne correspondent pas exactement aux chiffres de l'annexe A.

Source : Statistique Canada, Direction de la statistique démographique et du recensement, Division de la démographie.

Appendix C

Établissements de détention provinciaux et territoriaux en activité à la fin de l'année, selon la province ou le territoire, 2001-2002

Terre-Neuve-et-Labrador

Bishop's Falls Correctional Centre
 Corner Brook Detention Centre
 Her Majesty's Penitentiary
 Labrador Correctional Centre
 Newfoundland/Labrador CC for Women
 Salmonier Correctional Institution
 St. John's Pre-Trial Detention Centre
 West Coast Correctional Centre

Île-du-Prince-Édouard

Prince Correctional Centre
 Provincial Correctional Centre

Nouvelle-Écosse

Antigonish Correctional Centre
 Cape Breton Correctional Centre
 Central Nova Scotia Correctional Facility
 Cumberland Correctional Centre
 Yarmouth Correctional Centre

Nouveau-Brunswick

Bathurst Day Detention Centre
 Dalhousie Provincial Jail
 Madawaska Regional Correctional Centre
 Moncton Detention Centre
 Saint John Regional Correctional Centre

Québec

Centre de détention de Québec
 Établissement d'Amos
 Établissement de Baie-Comeau
 Établissement de détention de Montréal
 Établissement de Chicoutimi
 Établissement d'Havre-Aubert
 Établissement de Hull
 Établissement de New Carlisle
 Établissement de Rimouski
 Établissement de Rivière-des-Prairies
 Établissement de Roberval
 Établissement de St-Jérôme
 Établissement de Sept-Îles
 Établissement de Sherbrooke
 Établissement de Sorel
 Établissement de Trois-Rivières
 Établissement de Valleyfield
 Maison Tanguay

Ontario

Brantford Jail
 Brockville Jail
 Burch Correctional Centre
 Chatham Jail
 Cornwall Jail

Ontario – fin

Elgin-Middlesex Detention Centre
 Fort Frances Jail
 Guelph Correctional Centre
 Hamilton-Wentworth Detention Centre
 Kenora Jail
 Lindsay Jail
 Maplehurst Complex
 Metro Toronto East Detention Centre
 Metro Toronto West Detention Centre
 Millbrook Correctional Centre
 Mimico Correctional Centre
 Monteith Correctional Centre
 Monteith Jail
 Niagara Detention Centre
 North Bay Jail
 Northern Treatment Centre
 Ontario Correctional Institute
 Ottawa-Carleton Detention Centre
 Owen Sound Jail
 Pembroke Jail
 Quinte Detention Centre
 Rideau Correctional and Treatment Centre
 Sarnia Jail
 Sault Ste. Marie Jail
 Stratford Jail
 Sudbury Jail
 Thunder Bay Correctional Centre
 Thunder Bay Jail
 Toronto Jail
 Vanier Centre for Women
 Walkerton Jail
 Whitby Jail
 Windsor Jail

Manitoba

Brandon Correctional Centre
 Dauphin Correctional Centre
 Egg Lake Camp
 Headingley Correctional Centre
 Milner Ridge Correctional Centre
 Portage Correctional Centre
 Winnipeg Remand Centre
 The Pas Correctional Centre

Saskatchewan

Battlefords Community Correctional Centre
 Besnard Lake (admet les personnes directement)
 Buffalo Narrows Community Correctional Centre
 North Battleford Community Training Residence
 Pine Grove Provincial Correctional Centre
 Prince Albert Community Training Residence
 Prince Albert Correctional Centre
 Regina Community Training Residence #1
 Regina Community Training Residence #2

Saskatchewan – fin

Regina Provincial Correctional Centre
 Saskatoon Community Training Residence
 Saskatoon Provincial Correctional Centre

Alberta

Calgary Correctional Centre
 Calgary Remand Centre
 Edmonton Remand Centre
 Fort Saskatchewan Correctional Centre
 Lethbridge Correctional Centre
 Medicine Hat Remand Centre
 Peace River Correctional Centre
 Red Deer Remand Centre

Colombie-Britannique

Alouette River Correctional Centre
 Burnaby Correctional Centre for Women -
 milieu fermé
 Burnaby Correctional Centre for Women -
 milieu ouvert
 Chilliwack CCC
 Ford Mountain Camp
 Fraser Regional Correctional Centre
 Hutda Lake Camp
 Kamloops Regional Correctional Centre
 Mount Thurston Camp
 Nanaimo Correctional Centre
 New Haven Camp
 Prince George Regional Correctional Centre
 Rayleigh Camp
 Stave Lake Camp
 Surrey Pre-Trial Services Centre
 Terrace Community Correctional Centre
 Vancouver Island Regional Correctional Centre
 Vancouver Jail
 Vancouver Pre-Trial Services Centre

Yukon

Whitehorse Correctional Centre

Territoires du Nord-Ouest

South Mackenzie Correctional Centre
 Territorial Women's Correctional Centre
 Yellowknife Correctional Centre

Territoires du Nunavut

Baffin Correctional Centre
 CRC Uttaqicik
 2 Outpost Camps à Kimmirut
 Pang Outpost Camp

Appendix D

Établissements de détention fédéraux en activité à la fin de l'année, selon la province, 2001-2002

Terre-Neuve-et-Labrador

St. John's - CCC

Nouvelle-Écosse

Carlton Centre - CCC
Carleton Centre Annexe
Nova Institution for Women
Springhill Institution

Nouveau-Brunswick

Atlantic (Renous) Institution
Dorchester Institution
Parrotown Centre
Westmorland Institution

Québec

CCC Hochelaga
CCC Laferrière
CCC Marcel-Caron
CCC Martineau
CCC Ogilvy
CCC Sherbrooke
Centre fédéral de formation
Établissement Archambault
Établissement Cowansville
Établissement Donnacona
Établissement Drummond
Établissement Joliette
Établissement La Macaza

Québec – suite

Établissement Leclerc
Établissement Montée St-François
Établissement Port Cartier
Centre régional de réception
Établissement Ste-Anne-des Plaines

Ontario

Bath Institution
Beaver Creek Institution
Collins Bay Institution
Frontenac Institution
Fenbrook Institution
Grand Valley Institution for Women
Hamilton CCC
Isabel McNeil House (Femmes)
Joyceville Institution
Keele CCC
Kingston Penitentiary
Millhaven Institution
Pittsburgh Institution
Portsmouth CCC
Warkworth Institution

Manitoba

Osborne CCC
Rockwood Institution
Stony Mountain Institution

Saskatchewan

Oskana CCC
Okimaw Ohci Healing Lodge
Regional Psychiatric Centre (Prairie)
Riverbend Institution
Saskatchewan Penitentiary

Alberta

Bowden - Annex
Bowden Institution
Drumheller - Annex
Drumheller Institution
Edmonton Institution
Edmonton Institution for Women
Grande Cache Institution
Grierson Institution
Pe Sakastew Centre

Colombie-Britannique

Elbow Lake Institution
Ferndale Institution
Kent Institution
Matsqui Institution
Mission Institution
Mountain Institution
Regional Health Centre (Pacific)
Sumas CCC
William Head Institution

Méthodologie

Les données résumées dans ces tableaux de données sont extraites de l'Enquête annuelle sur les services correctionnels pour adultes (SCA) réalisée selon l'exercice financier (du 1^{er} avril au 31 mars). L'enquête recueille des données agrégées sur le nombre de cas et les caractéristiques des cas pour les délinquants adultes relevant des organismes correctionnels provinciaux/territoriaux et fédéraux du Canada. Les données sur les dépenses de fonctionnement et le personnel sont aussi recueillies selon l'exercice au moyen de l'enquête SCA sur les ressources et les dépenses du personnel (RDP). Il importe de mentionner que les données sur les dépenses qui sont déclarées ne comprennent pas les « frais d'immobilisation » (par exemple : les coûts de construction des établissements) qui sont engagés en sus des coûts opérationnels quotidiens. Les données des deux enquêtes sont recueillies au moyen de questionnaires papier qui sont envoyés aux organismes provinciaux/territoriaux et fédéraux responsables de l'administration des services correctionnels.

Compte tenu de la nature agrégée de l'enquête, l'analyse des données comporte plusieurs limites. Par exemple, comme les divers secteurs de compétence déclarent les médianes et les moyennes en se fondant sur leurs micro-données respectives, il n'est pas possible de calculer des médianes globales pour divers éléments d'information. En outre, l'établissement de tableaux croisés des éléments d'information étant restreint aux catégories de données agrégées de l'enquête, on ne peut examiner les caractéristiques de certains types de délinquants, ce qui limite les niveaux de détail de l'analyse des données.

Glossaire

Accusations multiples (AM) – Si le contrevenant est accusé et reconnu coupable de plus d'une infraction, chaque accusation est comptée et reportée à l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes.

Admissions – Les données sur les admissions montrent et mesurent l'évolution du nombre de cas des organismes correctionnels d'une année à l'autre. Ces données ne donnent pas une indication exacte du nombre d'individus qui relèvent des services correctionnels, car il se peut qu'une personne soit comptée plusieurs fois dans les données d'admissions. L'Enquête sur les services correctionnels pour adultes recueille les renseignements suivants sur les personnes qui sont admises en détention : la durée de la peine/type de décision; l'âge et le sexe du contrevenant; l'origine ethnique du contrevenant (c.-à-d. Autochtone/non-Autochtone); et l'infraction pour laquelle le contrevenant a été condamné.

Adultes accusés – Désigne le nombre de personnes accusées par la police par rapport avec une affaire précisée. Si la personne est accusée de plus d'une infraction, on applique la règle de l'infraction la plus grave, c'est-à-dire qu'on consigne l'infraction la plus grave.

Affaires déclarées - Lorsqu'un crime est rapporté à la police par un citoyen, l'affaire est consignée comme une affaire « déclarée ». La police procède alors à une enquête préliminaire pour déterminer la validité du rapport. En outre, les affaires « déclarées » comprennent celles qui sont découvertes par la police elle-même.

Affaires liées à des infractions aux autres lois fédérales - Ces affaires concernent les infractions prévues par les lois fédérales autres qu'au Code criminel, à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* et à la *Loi sur les aliments et drogues*. Près de la moitié des affaires dans cette catégorie se rapportent à des infractions à la *Loi sur la marine marchande du Canada*, à la *Loi sur l'immigration*, à la *Loi sur les douanes*, à la *Loi sur l'accise* et à la *Loi sur la faillite*.

Affaires relatives à d'autres infractions prévues par le Code criminel - Ces affaires ont trait aux infractions qui ne sont pas considérées comme des crimes de violence ou des crimes contre les biens (à l'exception des infractions aux règlements de la circulation). Ce sont, par exemple, le méfait, la violation des conditions de la liberté sous caution, les crimes contre l'ordre public, le crime d'incendie, la prostitution et les infractions relatives aux armes offensives.

Âge - Âge de la personne au moment de l'admission à un établissement de détention.

Assignation à la résidence – Une assignation à la résidence est une condition qui exige du libéré conditionnel qu'il habite dans une maison de transitions. La Commission nationale des libérations conditionnelles peut rendre une décision concernant la résidence avant une mise en liberté ou à la suite d'une mise en liberté. Les types de décisions sont :

Imposée : une assignation à résidence est une condition attachée à la mise en liberté ou peut être imposée à n'importe quel moment pendant la période de surveillance.

Maintiens en incarcération : une décision de ne pas maintenir le(la) délinquant(e) en incarcération et d'accompagner la liberté d'office d'une condition d'assignation à résidence.

Annulée : une assignation à résidence qui a été imposée est annulée avant la mise en liberté.

Prolongée : la condition d'assignation à résidence est prolongée sans interruption pendant la même période de surveillance.

Retirée : la condition d'assignation à résidence est retirée.

Autres genres de détention temporaire – Désigne les détenus qui n'ont reçu ni sentence, ni prévention. Il s'agit habituellement de personnes détenues en vertu de la *Loi sur l'immigration* ou admises suite à la suspension de la libération conditionnelle.

Capacité – Désigne la capacité prévue lors de la construction de l'établissement. Désigne la **capacité opérationnelle** désigne le nombre de détenus que l'établissement peut contenir dans des circonstances normales. La **capacité spéciale** est destinée à des usages tels que les cas de maladie, de discipline, de protection, etc. Comprend la ségrégation disciplinaire, les cellules médicales et les lits pour soins médicaux.

Compte inscrit au registre – Désigne le nombre de détenus qui sont inscrits au registre de l'établissement. Il se peut qu'un certain nombre de détenus soient temporairement en liberté pour des raisons médicales, en permission de sortir, en semi-liberté ou en liberté illégale de l'établissement.

Comptes quotidiens moyens – Étant donné que le nombre de contrevenants dans la population correctionnelle varie d'une journée à l'autre (car des détenus sont mis en liberté et d'autres contrevenants sont incarcérés), les autorités correctionnelles procèdent à des comptes quotidiens des détenus confiés à leur garde. Les comptes représentent le nombre de détenus présents dans les établissements à un moment donné, et ils fournissent les chiffres de la population quotidienne moyenne dans les établissements de détention. Les autres données recueillies parallèlement aux comptes par l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes portent sur le statut du détenu (prévenu/condamné/autre).

Compte réel – Désigne le compte quotidien moyen de contrevenants qui doivent, en vertu de la loi, être détenus dans un établissement et qui sont présents au moment où le compte est effectué.

Condamnation à l'emprisonnement avec sursis – Une disposition importante de la loi prévoit la création d'une nouvelle solution de rechange à l'incarcération, appelée condamnation avec sursis et purgée en milieu communautaire. S'il est satisfait à certains critères juridiques, un juge peut imposer une peine d'emprisonnement avec sursis à un contrevenant qui, autrement, aurait été envoyé en prison. Selon les conditions de la condamnation avec sursis, le contrevenant purgera la peine d'emprisonnement dans la collectivité, pourvu qu'il respecte les conditions imposées par le tribunal dans l'ordonnance de condamnation avec sursis. Si le contrevenant enfreint ces conditions, il peut être envoyé en prison pour purger le reste de cette peine.

Décision - Sentence prononcée par un tribunal dans les cas où une personne est trouvée coupable d'une infraction.

Décision la plus sévère (DPS) - Lorsque le contrevenant reçoit plus d'une condamnation, l'infraction qui entraîne la plus longue peine, déterminée au *Code criminel*, est imposée et celle-ci est reportée à l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes.

Dollars constants - Montants en dollars calculés annuellement et rajustés pour tenir compte de l'inflation, de sorte que les montants annuels sont directement comparables.

Durée du séjour en jours – Désigne le calcul que l'on fait en multipliant le compte quotidien moyen réel pour chaque secteur de compétence par le nombre de jours pour l'année, afin d'obtenir la durée totale de la détention.

Durée totale de la peine - C'est-à-dire la somme de toutes les peines consécutives infligées.

Évasion – Inclut les évasions d'une garde légale ou en liberté avant l'expiration d'une période d'emprisonnement.

Évasion d'un niveau de sécurité multi sécuritaire maximale – Par évasion on entend le départ illicite d'un établissement à niveau multi sécuritaire ou maximal ou de sa propriété.

Évasion d'un niveau de sécurité moyen – Par évasion on entend le départ illicite d'un établissement à sécurité moyen ou de sa propriété.

Évasion d'un niveau de sécurité minimal – Le départ non autorisé d'un détenu d'un établissement à sécurité minimale.

Genre d'évasion – Le Code criminel définit une évasion comme un bris de prison, une évasion d'une garde légale ou en liberté avant l'expiration d'une période d'emprisonnement.

- D'un établissement en milieu fermé (c'est-à-dire infraction aux mesures de sécurité)
- D'un établissement en milieu ouvert (c'est-à-dire fuite en douce - aucune infraction aux mesures de sécurité)
- D'une permission de sortir avec surveillance
- D'une permission de sortir sans surveillance
- Autres, préciser

Infraction la plus grave (IPG) – Cette mesure est fondée sur l'Enquête de la déclaration uniforme de la criminalité, qui définit une affaire selon la règle de l'infraction la plus grave de l'affaire. Aux fins de l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes on applique la même règle pour déterminer l'infraction la plus grave pour laquelle le contrevenant a été incarcéré. Par exemple, si le contrevenant a reçu une sentence pour plus d'une infraction, l'infraction la plus grave est comptée.

Libération d'office – Le contrevenant fédéral est éligible de faire une demande à la libération conditionnelle après avoir purgé le tiers de sa peine. Plusieurs contrevenants fédéraux qui n'obtiennent pas la libération conditionnelle doivent être libérés dans la communauté après avoir purgé deux tiers de la peine. Ce processus est connu sous le nom de libération d'office.

Libération sous condition - La planification de la mise en liberté et de la réinsertion sociale progressive des détenus grâce à des mécanismes de mise en liberté comme la semi-liberté, la libération conditionnelle totale, les permissions de sortir et la mise en liberté d'office.

Mandat de dépôt – Désigne le document légal spécifiant la manière dont le contrevenant doit être traité à son admission comme condamné en détention provinciale/territoriale et fédérale.

Médiane - La médiane représente le point central lorsque les valeurs sont placées par ordre de grandeur, la moitié des valeurs étant inférieure à la médiane et la moitié y étant supérieure.

Mise en liberté provisoire par voie judiciaire – Mise en liberté dans la collectivité d'un détenu en attente d'une nouvelle comparution en cour.

Niveau de sécurité des établissements de correction pour adultes des gouvernements – Les établissements de correction provinciaux et territoriaux sont classés comme des établissements en milieu fermé ou ouvert.

En milieu fermé : Un établissement en milieu fermé est considéré comme tel lorsque les lieux de détention sont pourvus de dispositifs de sécurité et que la sécurité de périmètre est aussi assurée et lorsque les détenus font l'objet d'une surveillance constante.

En milieu ouvert : Un établissement ouvert a un minimum de dispositifs de sécurité des lieux et n'assure qu'une surveillance partielle des détenus. Les camps de travail et les centres correctionnels communautaires sont souvent considérés comme des établissements ouverts. Si le niveau de sécurité d'un centre affilié diffère de celui de l'établissement principal, le niveau de sécurité de l'établissement principal est présumé.

Nombre total de jours passés en détention - On calcule le nombre total de jours passés en détention en multipliant le compte réel quotidien moyen pour chaque secteur de compétence par le nombre de jours que compte l'exercice financier en question.

Ordonnance de dédommagement - Une condition enjoignant le contrevenant d'indemniser la victime pour les blessures, les pertes ou dommages à la propriété en résultat de l'infraction.

Ordonnance de services communautaires (OSC) - Une ordonnance du tribunal qui permet aux contrevenants d'effectuer un certain nombre d'heures de travail ou service bénévole au profit de la collectivité.

Par habitant – Désigne le calcul que l'on fait en divisant des dépenses par le nombre d'habitants, afin d'obtenir le coût d'habitation des contrevenants en détention imputé à chaque Canadien.

Prévenus - Désigne une personne pour laquelle le tribunal a ordonné le placement sous garde en attendant une nouvelle comparution en cour. Ces personnes, dont la peine n'a pas été déterminée, peuvent être détenues pour plusieurs raisons (p. ex., on craint qu'elles ne se présenteraient pas à leur date de comparution prévue, elles représentent un danger pour elles-mêmes et pour les autres, il y a un risque de récidive).

Probation - Les ordonnances de probation sont des décisions imposées par le tribunal qui ne comportent pas un placement sous garde. Le contrevenant est remis en liberté sous la surveillance d'un agent de probation. Il demeurera en liberté à la condition qu'il se comporte de la façon que lui indique son agent de probation.

Révocation – Lorsque le contrevenant en libération conditionnelle ou d'office est réincarcéré pour une peine d'emprisonnement supplémentaire après avoir commis et accusé d'une infraction durant la période de liberté.